

Rapport d'orientation budgétaire 2026



COMMUNE NOUVELLE



Sommaire :

Préambule	page 3
1. Le contexte économique et législatif	page 4
a. Situation internationale et européenne	page 4
b. Les engagements de la France et la loi de programmation des finances publiques	Page 7
c. Les orientations du projet de loi de finances 2026	Page 8
2. La situation rétrospective de la commune nouvelle pour l'année 2025	
a. La population	Page9
b. La dotation globale de fonctionnement	Page12
3. Le personnel de la commune nouvelle et ses services	page15
a. Les agents de la commune nouvelle	page15
b. Les services de la commune nouvelle	Page20
4. La situation rétrospective financière de la commune nouvelle pour la préparation du BP 2025	
a. La dette du budget principal	Page35
b. Le budget principal	Page36
i. Recettes et dépenses de fonctionnement	Page36
1. Recettes de fonctionnement	Page36
2. Dépenses de fonctionnement	Page40
ii. Recettes et dépenses d'investissement	Page44
c. Le budget annexe du camping	Page46
d. Le budget annexe de l'espace Ronsard	Page47
e. Le budget annexe de l'eau	Page49
f. Le budget annexe de l'assainissement	Page50
g. Les indicateurs d'épargne	Page50
5. Les orientations pour 2026	Page50

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis il sera complété par la présentation des premiers éléments du projet de budget 2026 de la commune ainsi qu'une présentation des services de la commune.

Avant-propos

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2026, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF).

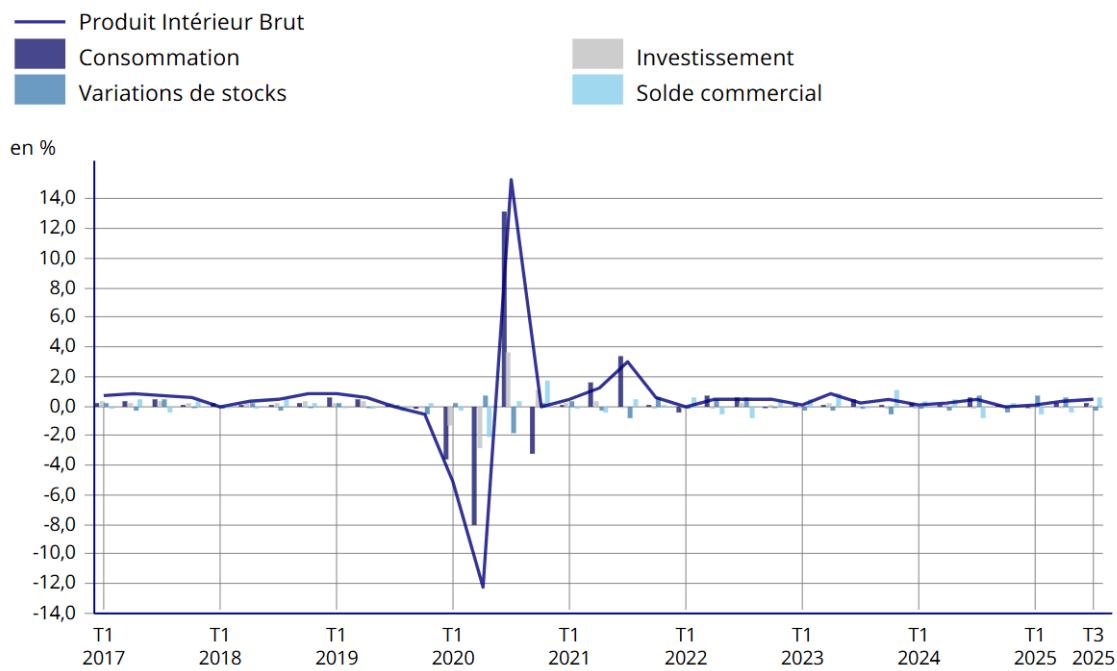
1) Contexte Economique et Légitimatif

1. Situation Internationale et européenne

La situation économique constatée en septembre traduit :

- Un ralentissement de l'économie américaine contrastant avec le dynamisme de 2024. Le taux de croissance annuel moyen devrait se réduire à +1,7%. Cet affaiblissement résulte de l'effet de l'incertitude sur la demande et l'environnement macroéconomique général. L'inflation devrait atteindre 2,7% en fin d'année.
- Un ralentissement plus modéré en Chine. Le renforcement de la consommation privée est une priorité des autorités cette année, mais les mesures de soutien restent mesurées. L'activité du secteur manufacturier a été soutenue par la progression meilleure qu'attendu des exportations au premier semestre 2025, mais elle devrait maintenant subir le ralentissement de la demande mondiale et des échanges commerciaux avec les États-Unis causé par la hausse des droits de douane américains. Les pressions déflationnistes persistent.
- Enfin, dans la zone euro, l'accroissement en vue des dépenses militaires en Europe et le soutien budgétaire important en Allemagne redonneront un élan à la croissance de la zone euro en 2025 et 2026. L'inflation resterait modérée autour de la cible de 2% au niveau européen. Pour la France, l'inflation augmenterait légèrement à +1,3% en 2026 contre 1,1% en 2025.
- La France évolue à rebours de cette timide embellie européenne. La croissance a bien résisté et a atteint 0,3% au 2ème trimestre 2025, soutenue par un rebond de la production aéronautique et par celui de l'investissement des ménages, et ne décrocherait pas d'ici la fin de l'année (+0,3 % à l'été puis +0,2 % en fin d'année). Le PIB augmenterait ainsi de 0,7 % sur toute l'année 2025, porté par quelques secteurs mais globalement l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, les industriels perdent un peu plus de parts de marché, et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration. La croissance potentielle du PIB pour 2026 serait estimée à 1,0%.

Le Produit Intérieur Brut et ses composantes

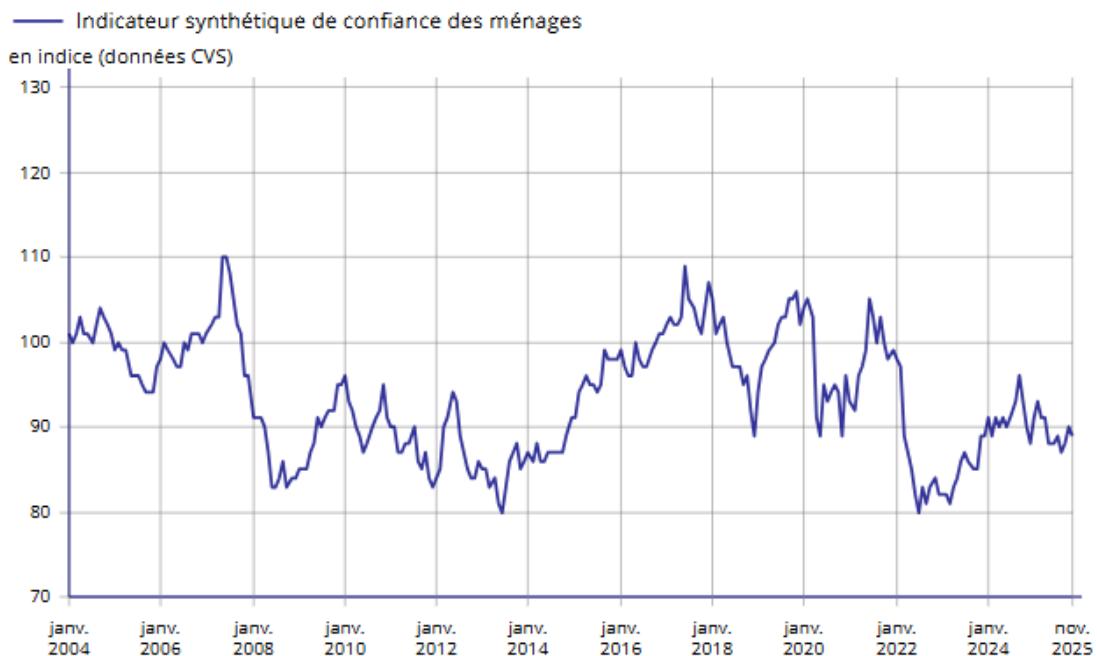


Champ : France.

Source : Insee.

- La consommation n'embraye pas, en 2025 la croissance devrait diminuer à 0,7%, (contre 1,1% en 2024) en combinaison avec une détérioration du marché du travail (si le taux de chômage est stable au deuxième trimestre 2025 :7,5%, il reste supérieur à son niveau 2024) en raison de l'incertitude politique. La situation des ménages français apparaît paradoxale : avec une inflation qui resterait plus faible que dans les autres pays de la zone euro, à +1,2 % sur un an en décembre, (contre 2,3% en 2024), les achats y sont moins dynamiques et le taux d'épargne bat chaque trimestre un nouveau record à la hausse.

Confiance

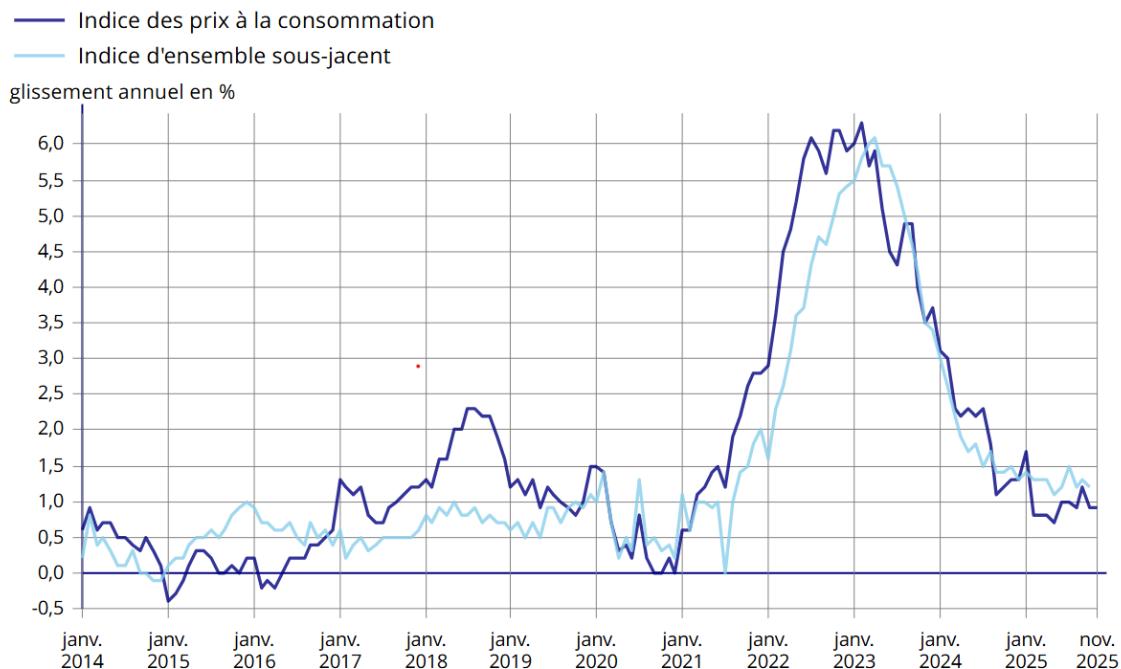


Champ : France métropolitaine.

Source : Insee.

- Plusieurs aléas entourent, cependant, cette prévision de croissance à 1 %. Au niveau international, même si les décisions commerciales des États-Unis et les éventuelles ripostes des économies partenaires semblent se stabiliser, l'imprévisibilité de l'administration américaine reste forte. Le marché pétrolier demeure en outre très volatil. Si cette incertitude perdurait, elle fragiliserait la faible activité mais, à l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquer enfin les comportements d'achat.

Indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee.

b) Les engagements de la France et la loi de programmation des finances publiques.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, l'objectif est de ramener la dette à 3% du PIB en 2029.

La France s'est ainsi engagée à économiser 120 Mds€ sur 5 ans soit 25 Mds€/an en moyenne avec une contrainte de baisse de $\frac{1}{2}$ point de PIB soit 15 Mds€.

Dans ce cadre du redressement des comptes publics, la participation des collectivités territoriales est abordée :

- Par la limitation de l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement : la LPFP fixe un objectif à l'inflation moins 0,5 point pour la période 2023-2027
- Par une diminution des recettes : le projet de loi de finances pour 2025 avait fixé un objectif de participation des collectivités à 5 Mds €

La loi de finances 2025 ambitionnait ainsi de réduire le **déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 5,8% en 2024 et après 5,4% en 2023.

L'effort était ainsi chiffré à 60 Mds (dont 40 Mds d'économies et 20 Mds de recettes nouvelles). Les collectivités territoriales étaient appelées à participer à l'effort de redressement à hauteur de 5 Mds€.

c) Les orientations du projet de loi de finances 2026

Pour 2026, les orientations du projet de loi de finances du gouvernement Lecornu visent à faire passer le déficit à 4.7% du PIB.

Pour atteindre cet objectif, l'effort demandé aux collectivités territoriales est estimé à 5.8 milliards d'euros, soit 2.4% des recettes de fonctionnement.

L'effort serait réparti comme suit :

- Réduction de la compensation établissements industriels de 1.2 milliard €
- DILICO 2025 – versement de 30% donc -0.3 milliard €
- DILICO 2026 – prélèvement de 2 milliards €
- Mesures sur le FCTVA 2026 représentant 0.5 milliard €
- Réduction des variables d'ajustement DGF pour 0.5 milliard €
- Baisse des crédits Fonds verts de 0.4 milliard €
- Hausse de la taxe générale des activités polluantes pour 0.1 milliard d'euros
- Hausse de la CNRACL représentant 1.3 milliard €
- Autres mesures représentant 0.1 milliard €

Pour information, **en 2025 les collectivités représentent 18.7% des dépenses publiques**, et contribuent pour moins de 10% au déficit public.

En 2026, la part des dépenses des collectivités serait légèrement inférieure, 18.6%, mais **leur contribution au déficit public diminuerait sensiblement à hauteur de 6.4%**.

Les collectivités locales représentent donc moins de 20% de la dépense publique, et contribuent pour moins de 7% au déficit public, lorsque 96% du déficit public en 2026 serait à l'origine de l'état.

(Chiffres provenant du document de présentation – séminaire sur le PLF 2026 par M. Vogel)

Voici en détail quelques mesures demandées aux collectivités :

- Fonds de compensation de la TVA

Suppression à compter de 2026 de l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement au FCTVA : il s'agit de dépenses d'entretien de voirie, des réseaux et des bâtiments publics ainsi que l'informatique en nuage.

Introduction de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses liées aux concessions d'aménagement pour la part relative aux bâtiments publics, exigible l'année de l'intégration des biens dans la collectivité.

Les communes ou EPCI pourront solliciter un versement anticipé du FCTVA pour les travaux de réparation des dommages sur les biens publics en cas d'arrêté de catastrophe naturelle.

Décalage d'une année du versement du FCTVA des EPCI : l'ensemble des EPCI est concerné : communautés de communes, d'agglomération, urbaines, métropoles.

- Le DILICO

Son montant passe à 2 milliards d'€ en 2026 soit un doublement du prélèvement en apparence mais compte tenu du versement en 2026 de 30% du prélèvement 2025 (300 000€), l'augmentation réelle sera de 700 000€ par rapport à l'année précédente.

La répartition entre collectivités varie puisque la part revenant aux communes passerait de 250 millions d'€ à 720 millions d'€ et la part aux EPCI de 250 millions à 50 millions d'€.

La commune nouvelle du Lude n'est pas concernée par le prélèvement. Seules les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 100% de l'indice moyen sont concernées.

➤ Dotation globale de fonctionnement

La DGF serait préservée en volume (27,39 Mds€) mais non en valeur et les variables d'ajustement une nouvelle fois minorées à hauteur de 500 M€

Poursuite de la majoration de la dotation de solidarité rurale (DSR) comme en 2025 financée par la réduction de compensation des EPCI (-2%) et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. La majoration de 30% pour les communes classées France Ruralité Revitalisation (FRR) serait supprimée.

➤ Fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Ce fonds (FIT) serait créé par l'agrégation de la DETR, de la DSIL et de la dotation politique de la ville. Les volumes disponibles devraient rester identiques.

Les prérogatives des commissions DETR sont reprises pour ce nouveau fonds FIT

➤ Autres mesures :

Le PLF 2026 prévoit dans sa version au 3/12/2025 plusieurs autres mesures de réduction des recettes des collectivités locales, ces sommes étant conservées par l'état.

Progression de 10%/an de la taxe générale sur les activités polluante pour les déchets enfouis.

Application du taux réduit de TVA à 5.5 % à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets.

Réintroduction en 2026 de la franchise en base de TVA pour les collectivités dont les recettes commerciales sont inférieures à 37500€ (loyers et locations de salles)

Report à 2032 de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Rappel : La contribution à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Le PLFSS de 2025 a été adopté dans le même calendrier que la loi de finances 2025 et prévoyait la hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations CNRACL. Dès le 1er janvier 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations augmenteront de 3 points/an. Fixé à 31,65 %, la contribution passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer pour atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

2. La situation rétrospective de la commune nouvelle pour l'année 2025

a) La population

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Le report de l'enquête annuelle de recensement de 2021 acté par l'article 17 de la loi n°2021-689 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifie temporairement ce principe : à partir de cette date, l'enquête de recensement des communes de moins de 10 000 habitants est décalée d'un an, ce qui conduit à un écart intercensitaire de six ans. Un retour à un cycle de cinq ans sera effectif à partir de l'enquête de 2027.

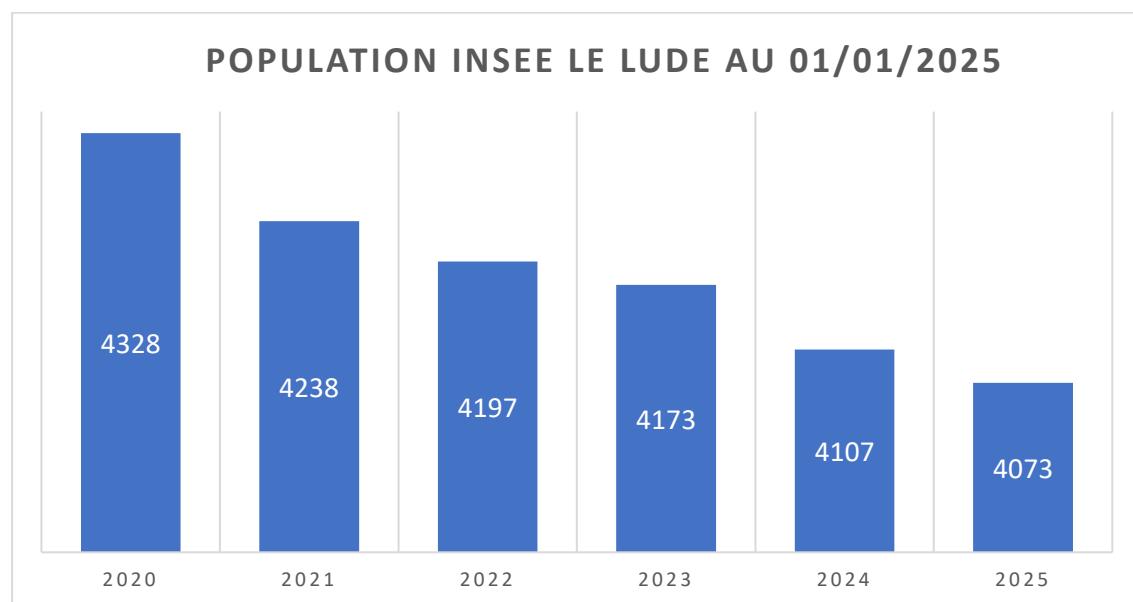
Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1er janvier 2024 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1er janvier 2021.

Le recensement de la population de la commune nouvelle du Lude a été réalisé en 2023.

Population Le Lude Commune Nouvelle (source INSEE recensement) données locales institut national de la statistique :

Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2025 -

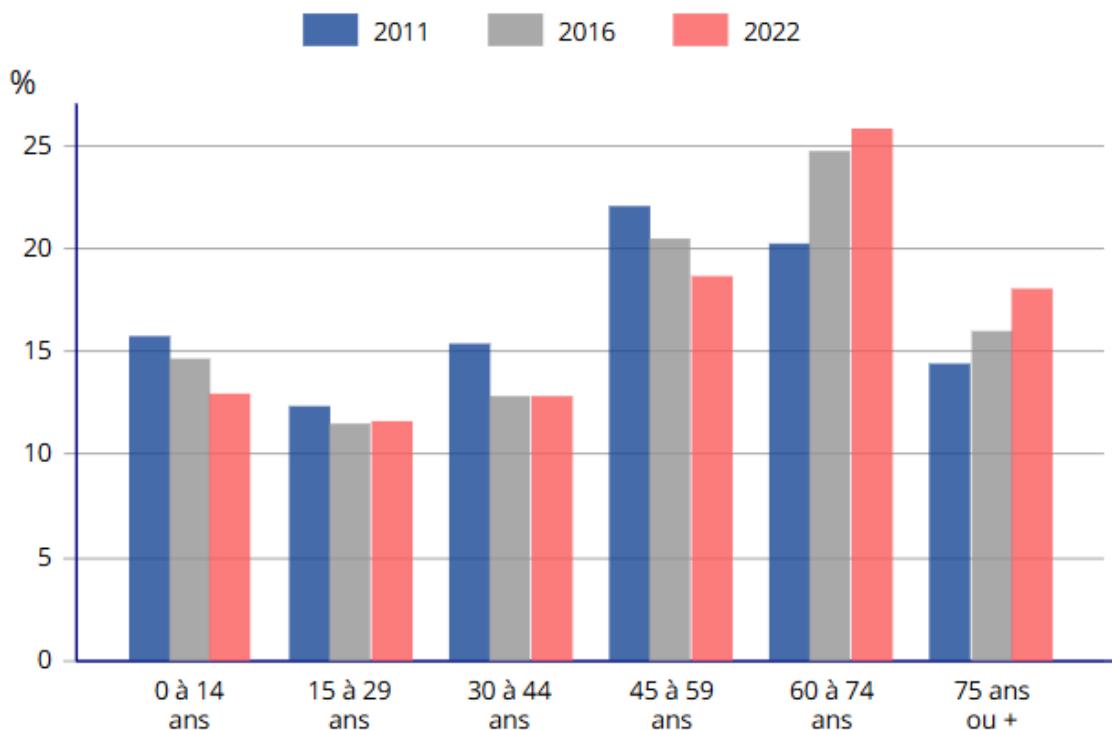
Date de référence statistique : 1er janvier 2022



Naissances et décès domiciliés au Lude :

	2023	2024	2025
Naissances domiciliées commune nouvelle	14	26	25
Décès domiciliés commune nouvelle	73	72	65

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	2 119	100,0	2 079	100,0	1 992	100,0	4 501	4 208	3 923
Ménages d'une personne	708	33,4	777	37,4	775	38,9	708	777	775
Hommes seuls	332	15,7	283	13,6	343	17,2	332	283	343
Femmes seules	376	17,8	493	23,7	432	21,7	376	493	432
Autres ménages sans famille	33	1,5	21	1,0	5	0,3	110	47	10
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 378	65,0	1 282	61,7	1 212	60,8	3 683	3 384	3 137
Un couple sans enfant	777	36,7	784	37,7	710	35,6	1 558	1 573	1 425
Un couple avec enfant(s)	482	22,7	351	16,9	304	15,3	1 817	1 399	1 178
Une famille monoparentale	119	5,6	146	7,0	198	9,9	307	413	535

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

b) La dotation globale de fonctionnement

La commune du Lude et la commune de Dissé sous Le Lude se sont regroupées depuis le 1er janvier 2018.

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Dotation Nationale de Péréquation	Total
2023	433 233 €	423 543 €	59 225 €	916 001 €
2024	426 798 €	450 335 €	65 105 €	942 238 €
2025	419 110 €	487 103 €	73 409 €	979 622 €

La dotation forfaitaire des communes et ses 5 composantes

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

La commune nouvelle du Lude perçoit 419 110 € pour la dotation forfaitaire.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) n'est versée qu'aux communes de plus de 5000 habitants. La commune nouvelle du Lude n'est donc pas éligible.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples.

La loi de finances pour 2011 a modifié l'article L.2334 -20 du code général des collectivités territoriales et a créé une troisième fraction dite « cible » de la dotation de solidarité rurale, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR.

Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

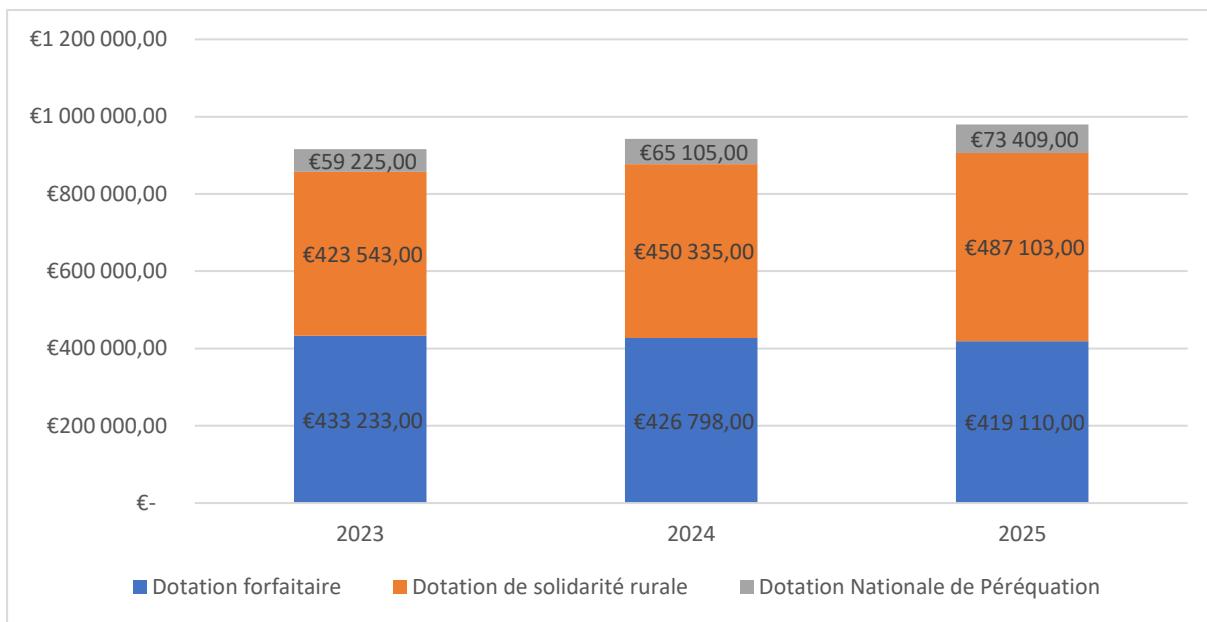
La commune nouvelle du Lude est donc éligible à la fraction « bourgs-centres » pour 351 059 € et la fraction « péréquation » pour 136 044 €, soit un total de 487 103€ en 2025.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

La commune nouvelle du Lude est éligible pour un montant de 73 409 €.



On note une hausse significative de la Dotation de Solidarité Rurale.

Dans la plupart des cas, recevoir une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est une bonne nouvelle pour une commune rurale. En effet, la DSR représente une source de financement importante qui aide à compenser les difficultés financières rencontrées par les communes rurales en raison de leur faible potentiel fiscal et de leurs charges spécifiques.

Une augmentation de la DSR peut permettre à la commune de disposer de ressources supplémentaires pour investir dans des projets d'infrastructures, améliorer la qualité des services publics, soutenir le tissu associatif local, ou encore développer des actions en faveur du développement économique et social.

Cependant, il est également important pour une commune de diversifier ses sources de financement et de ne pas dépendre uniquement de la DSR. Une augmentation de cette dotation peut être le signe de difficultés économiques persistantes dans la région ou de besoins croissants en matière de services publics, ce qui souligne l'importance de travailler à long terme sur des solutions structurelles pour renforcer l'autonomie financière de la commune.

La dotation de l'élu local

La commune perçoit une dotation de 163 € au titre de la compensation de la protection fonctionnelle des élus.

La dotation biodiversité et aménités rurales

Cette dotation a pour objectif principal de reconnaître, valoriser et soutenir les services rendus par les communes rurales. Ces services incluent la préservation de la biodiversité, le maintien des paysages, les puits carbone et d'autres aménités écologiques. Cette dotation s'inscrit dans les efforts de transition écologique en aidant financièrement les collectivités locales à protéger et gérer ces ressources naturelles tout en compensant les contraintes liées aux aires protégées.

La commune perçoit une dotation de 13 519 € en 2025.

3) Le personnel de la commune nouvelle et ses services

a) Les agents de la commune nouvelle

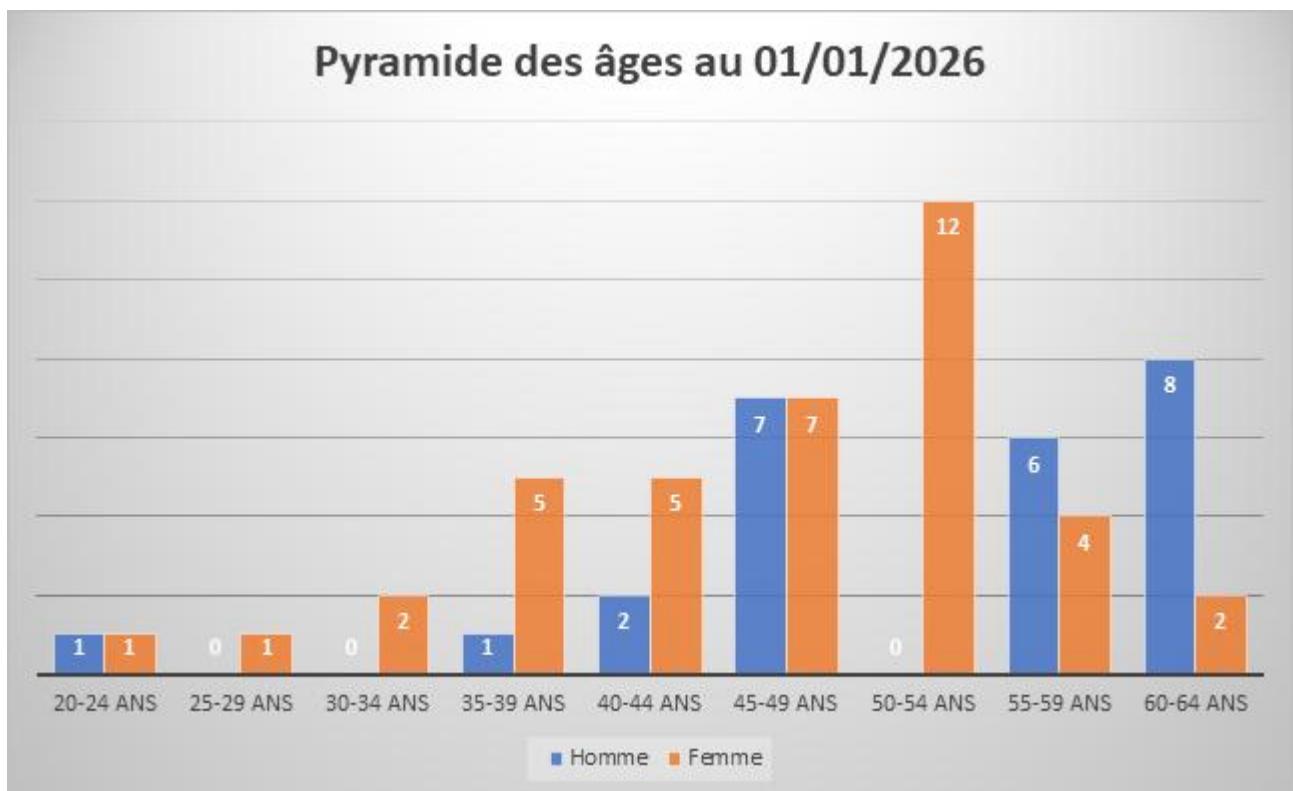
Rétrospective et situation au 1er janvier 2026

Tableau récapitulatif des agents de la commune nouvelle du Lude

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Stagiaires / Titulaires FPT CDI	49	54	53	55	55	55	53
Non titulaires sur postes permanents	10	6	8	11	10	9	4
Non titulaires sur postes non permanents (hors remplacement arrêt maladie)	5	3	1	1	5	3	8
Contrat d'apprentissage	0	1	1	1	1	0	0
Total agents	64	64	63	68	71	67	65
ETP*	59	59	60	64	65	62	60

ETP : Équivalent Temps Plein

Les ETP correspondent aux effectifs en activité et en arrêt rémunérés par la collectivité auxquels il faut ajouter ou déduire les mises à disposition de ou vers d'autres collectivités.



En 2025, la collectivité a continué à porter une attention particulière aux motifs de recrutement permettant de bien distinguer les agents recrutés pour un besoin de renfort ou ceux recrutés pour remplacer des emplois permanents et/ou titulaire en arrêt maladie.

Un travail a également été engagé pour réduire les contrats à durée déterminée à faible quotité horaire.

La différence du nombre d'agents en 2026 par rapport à 2025 s'explique par :

- Un départ d'un contractuel en CDI
- Une démission d'un contractuel
- Un départ en retraite
- Une arrivée d'un contractuel sur un poste non permanent

Les mises à disposition en 2025 :

Dans un objectif d'entraide et de mutualisation des compétences la collectivité conventionne avec différentes collectivités pour la mise à disposition d'agents en 2025 :

Quatre agents du pôle scolaire sont partiellement mis à disposition à la Communauté de Communes Sud Sarthe pour l'accueil périscolaire, ainsi qu'un agent pour l'entretien des locaux de l'office du tourisme.

Un agent technique de la commune est mis à la disposition de la résidence autonomie des Lilas (CCAS) à hauteur de 70%, un autre agent est également mis à disposition à hauteur de 10%. Deux agents sont mis à disposition pour l'entretien des locaux et des Zoé mouv & go.

Depuis le 1er septembre 2021 l'agent en charge du service santé / solidarité est mis à disposition du CCAS à hauteur de 50 %.

Depuis le 1er semestre 2021 la Communauté de Communes Sud Sarthe a recruté un chef de projet Petites Villes de Demain (le Lude et Mayet) / Opération de Revitalisation du Territoire. Il a pour mission l'accompagnement des deux villes lauréates au programme (PVD) et l'accompagnement des communes du

territoire intercommunal dans le programme ORT. 75 % du poste est financé par les partenaires de l'État dans le cadre des programmes ci-dessus. Les 25% restants sont répartis entre la Communauté de Communes Sud Sarthe (50 %), Le Lude (25 %) et Mayet (25 %).

Depuis le 1er septembre 2025, un agent est mis à disposition de l'OGEC de l'école Sainte-Anne-Notre-Dame du Lude à raison de 3h par semaine. L'agent assure l'accompagnement et la prise en charge d'un groupe d'élèves dans le cadre de l'étude surveillée.

Service concerné	Recettes	Dépenses
ALSH et garderie périscolaire	22 174,84 €	
CCAS	57 943,76 €	
Camping	24 155,51 €	
Espace Ronsard	22 145,57 €	
SDIS	10 480,33 €	
Chef de projet ORT/PVD		8 761,87 €
Total	136 900,01 €	8 761,87 €

3 agents ont été titularisés en 2025.

AVANCEMENTS DE GRADE : 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2025.

Instances représentatives du personnel – Comité Social Territorial (CST)

Pour faire suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, 6 agents siègent au CST.

En 2025, la collectivité a tenu 5 réunions de CST. Les ordres du jour ont tous été acceptés par les membres : tableau d'avancement de grade, ouvertures et fermetures de postes, rapport social unique, présentation des nouvelles organisations, participation à la protection sociale complémentaire santé, adhésion au service de prévention et santé au travail et bilan annuel de formation.

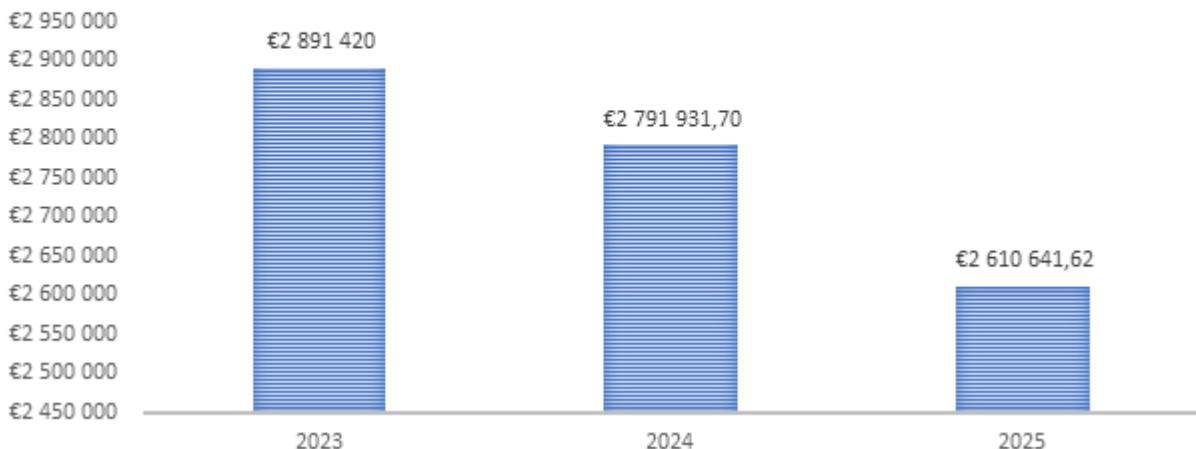
De nouvelles élections se tiendront en décembre 2026.

Au cours de l'année 2025, des réunions interservices se sont tenues chaque mois, favorisant l'échange et la communication d'informations utiles à l'ensemble des services, elles ont été réalisées dans différents services de la collectivité.

✓ Coût du personnel

	2023	2024	2025
Rémunération totale (1)	2 888 027,19 €	2 791 931,70 €	2 610 641,62 €
Atténuations de charges (2)	155 726,09 €	133 798,25 €	115 603,77 €
Mise à disposition de personnel (3)	151 959,06 €	137 542,12 €	136 900,01 €
Rémunération (1-2-3)	2 580 342,04 €	2 520 591,33 €	2 358 137,84€

CHARGES DE PERSONNEL (012) SANS ATTÉNUATION DE CHARGES



La rémunération totale tient compte des augmentations indiciaires et de l'ancienneté obligatoires.

La rémunération totale est composée du traitement indiciaire, du régime indemnitaire, des NBI selon les situations et du supplément familial de traitement pour les agents ayant des enfants jusqu'à 20 ans, auxquels s'ajoutent les cotisations incompressibles telles que l'URSSAF, la Retraite, le CNFPT, le CDG.

Les autres charges de personnel du budget comprennent :

L'assurance du personnel représente 97 420€ en 2025 contre 87 996.34€ en 2024.

La cotisation d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) représente 14 198€. Cette somme reste stable.

Depuis le 1er janvier 2025, la participation au contrat prévoyance à hauteur de 50% par agent sur le contrat de base = 24 652.41€

Le coût annuel 2025 des chèques déjeuner représente un montant de 61 048€. Ce chiffre est à pondérer puisque les agents participent à hauteur de 40% via une participation sur salaire.

Il est important de préciser que certains services en gestion communale sont considérés comme structurants pour le bassin de vie voire pour la communauté de communes.

En 2025, il s'agit des services suivants :

- L'espace Ronsard, salle de spectacle et de cinéma de 400 places (2 agents 1,5 ETP + ponctuellement des intermittents du spectacle)
- La bibliothèque, ludothèque, la Micro-Folie (4 agents 3,5 ETP)
- Les structures et équipements sportifs dont le centre aquatique Aqualud Piscine et transport en car (9 agents 7,6 ETP)
- Tourisme (camping), (5 agents saisonnier 2,2 ETP)
- Les écoles et leurs restaurants scolaires (15 agents 10,93 ETP)
- La gestion des salles communales (agents issus des services entretien de locaux, technique et accueil, environ 0,5 ETP)
- Le CNI/Passeport (3 agents 1 ETP)
- L'entretien des chemins de randonnées (les agents du service voirie en ETP – 2 agents 0,7 ETP)

✓ Perspectives :

Cotisation CNRACL-URSSAF

En 2026, la contribution patronale CNRACL passera de 34,65 % à 37,65 % à compter du 1er février, entraînant un surcoût estimé à **47 164 €**.

Assurance statutaire :

Depuis le 1er janvier 2025, afin de limiter l'augmentation des cotisations d'assurance statutaire, un avenant au contrat a été signé, portant la durée de carence de 15 à 30 jours. Dans une démarche de maîtrise des coûts, la volonté des élus était de ne pas couvrir les arrêts maladie, sauf pour les services soumis à des obligations légales ou d'ouverture de services publics (accueil public, restauration scolaire, piscine...).

Complémentaire santé

La participation de l'employeur au contrat de protection sociale complémentaire santé devient obligatoire pour tous les agents ayant souscrit un contrat labellisé.

La participation de l'employeur s'élèvera à 15 € mensuel par agent. Le coût annuel de cette mesure sera de **4 500 €**.

Comme chaque année une attention sera portée à un bon équilibre entre masse salariale maîtrisée et une mise en œuvre des services utiles à la population toujours dans les meilleures conditions de travail pour les agents. La collectivité devra en 2026 rester attentive aux impacts des différentes réformes mais aussi les conséquences de la crise financière sur le pouvoir d'achat des agents de notre collectivité.

2. Les services de la commune nouvelle

Le pôle administratif



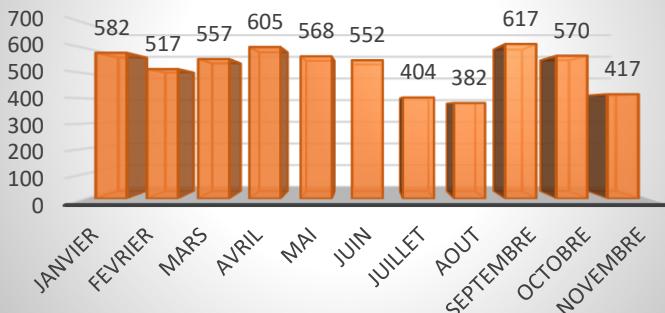
Service administratif : accueil, état civil et cimetière, CNI/passeport, élections et instances municipales

En 2025, le service administratif de la mairie du Lude a été réorganisé suite au départ de la directrice administrative et financière vers la fonction publique d'État. Ce poste n'a pas été remplacé. Un agent contractuel du service CNI a également quitté ses fonctions en août pour un rapprochement familial et n'a pas été remplacé, ce qui a eu un impact sur la charge de travail du service.

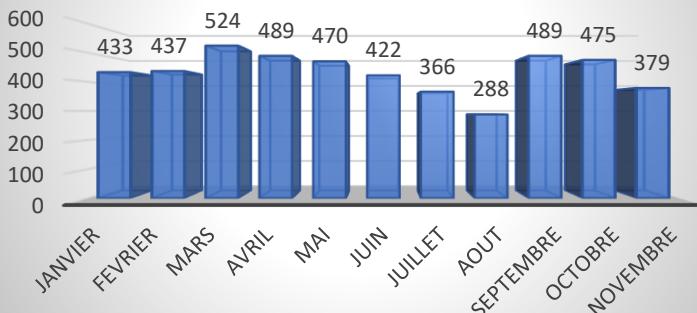
Chaque mois, la mairie reçoit un nombre important de visiteurs et traite un volume équivalent d'appels, tout en assurant les demandes d'actes d'état civil et les démarches administratives courantes. Le service CNI/Passeports gère plusieurs dizaines de dépôts et remises chaque mois, le service prépare également les projets de délibérations, en suit l'adoption et les transmet au contrôle de légalité. Il assure également la gestion du marché du jeudi matin.

Malgré la réduction des effectifs, le service continue d'assurer l'ensemble de ses missions avec régularité et réactivité.

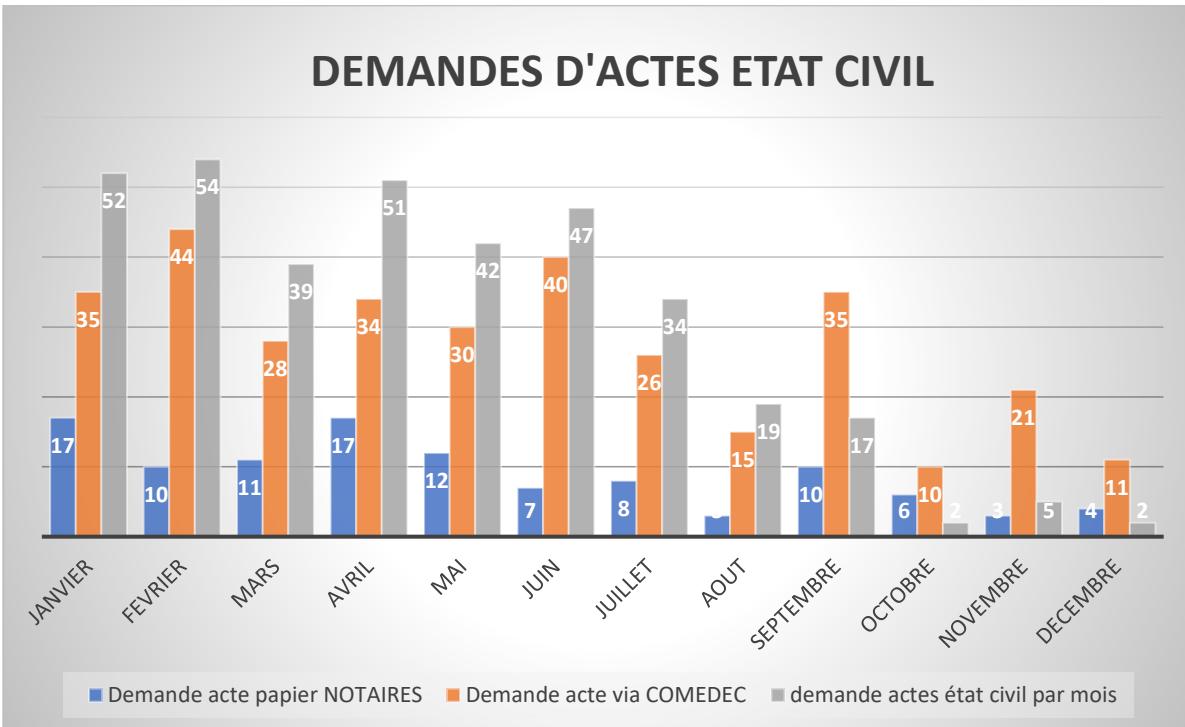
Appels téléphoniques au standard chaque mois

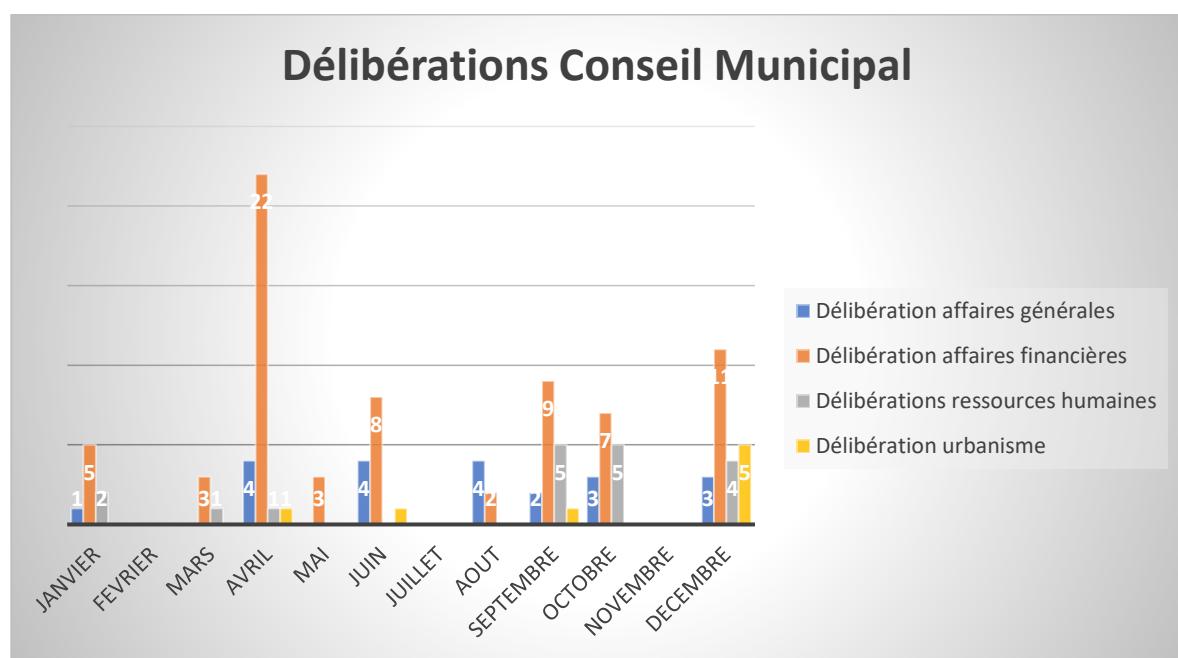
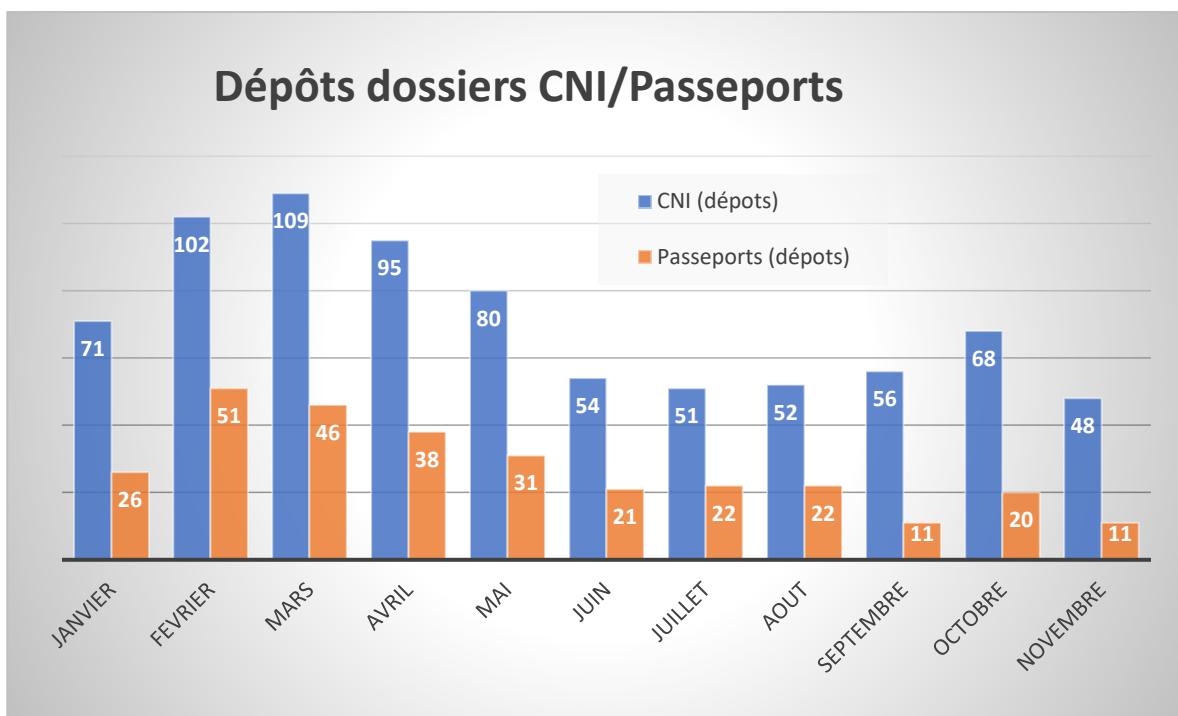


Visites en mairie du Lude et de Dissé chaque mois



DEMANDES D'ACTES ETAT CIVIL





Prospectives 2026

En 2026, le service administratif poursuivra ses missions habituelles : accueil, traitement des démarches administratives et des actes d'état civil, suivi des CNI/Passeports, gestion du marché du jeudi matin et suivi des délibérations des conseils municipaux.

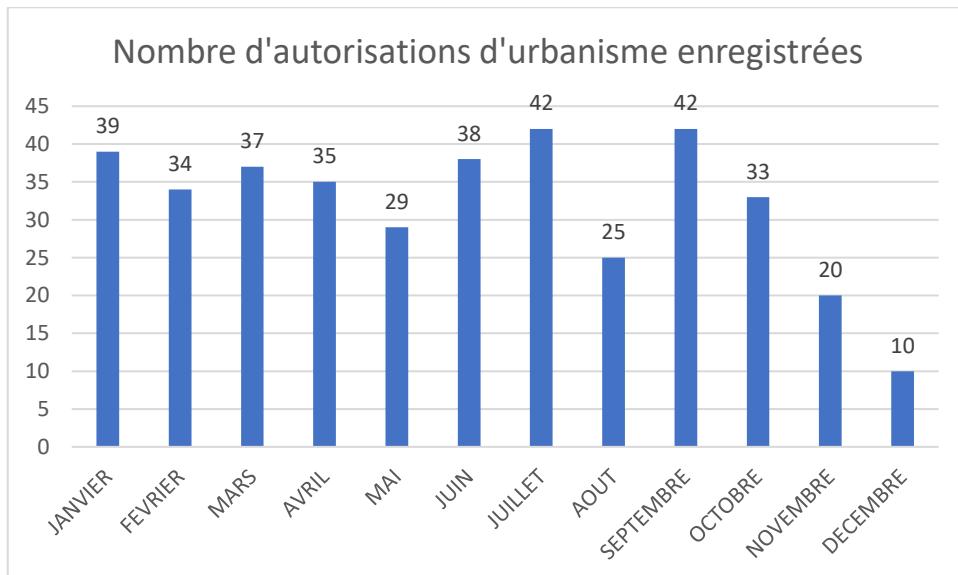
Le service devra également assurer l'organisation des élections municipales, depuis la mise à jour des listes électorales jusqu'à la coordination des bureaux de vote, tout en maintenant la qualité et la réactivité de ses services sans faire appel à des recrutements.

Le service urbanisme

Ce service a été fortement sollicité en 2025 avec notamment la mise en place d'une procédure intégrée à l'opération de revalorisation du territoire (PIORT) ainsi que la procédure de classement en site patrimonial remarquable (SPR) et le plan de valorisation architecture et patrimoine (PVAP) qui en découle.

La mise en place du permis de louer a eu un impact significatif sur l'activité du service, avec 37 dossiers déposés en 2025. Près de 90 % des dossiers ont nécessité une contre-visite, traduisant l'exigence portée à la qualité des logements. À ce jour, seuls deux dossiers ont fait l'objet d'un refus.

En marge de ces actions, le service est sollicité pour toutes demandes de certificat d'urbanisme, déclaration de travaux etc....



Prospectives 2026 :

En 2026, le service Urbanisme poursuivra la sensibilisation des administrés, de manière pédagogique, à leurs obligations en matière de déclaration de travaux, afin d'assurer le respect de la réglementation et la préservation du patrimoine ludois, notamment au sein du SPR, avec la création du PVAP.

Le service continuera d'accompagner les projets structurants de la commune, en particulier le développement du nouveau quartier du bord du Loir.

Le permis de louer constituera un axe majeur de l'action du service, dans un objectif d'amélioration de la qualité du parc de logements.

Enfin, le travail de fond sur les valeurs locatives se poursuivra afin de garantir le respect du principe d'équité entre les administrés.

Le service ressources humaines

En 2025, le service a constitué un groupe de travail composé d'agents volontaires, accompagné par le CNFPT, afin d'élaborer un plan de formation pour la collectivité, assorti de son règlement.

Les travaux menés ont été marqués par une forte implication des agents, qui se sont pleinement investis dans une démarche collective et constructive. Cette mobilisation a permis de dégager des axes stratégiques de formation forts, en adéquation avec les besoins de la collectivité, les évolutions du service public et les

attentes des agents, conçu comme un levier essentiel du bien-être des agents, de la sécurisation des parcours professionnels.

Les axes retenus portent notamment sur le développement des compétences, la prévention et le respect des obligations réglementaires, le management et l'encadrement, la gestion des situations sensibles ainsi que la mobilité et l'évolution professionnelle.

Parallèlement à ce travail prospectif, le service des ressources humaines assure ses missions courantes de gestion administrative, incluant la rédaction des contrats, la gestion de la paie et le suivi des carrières.

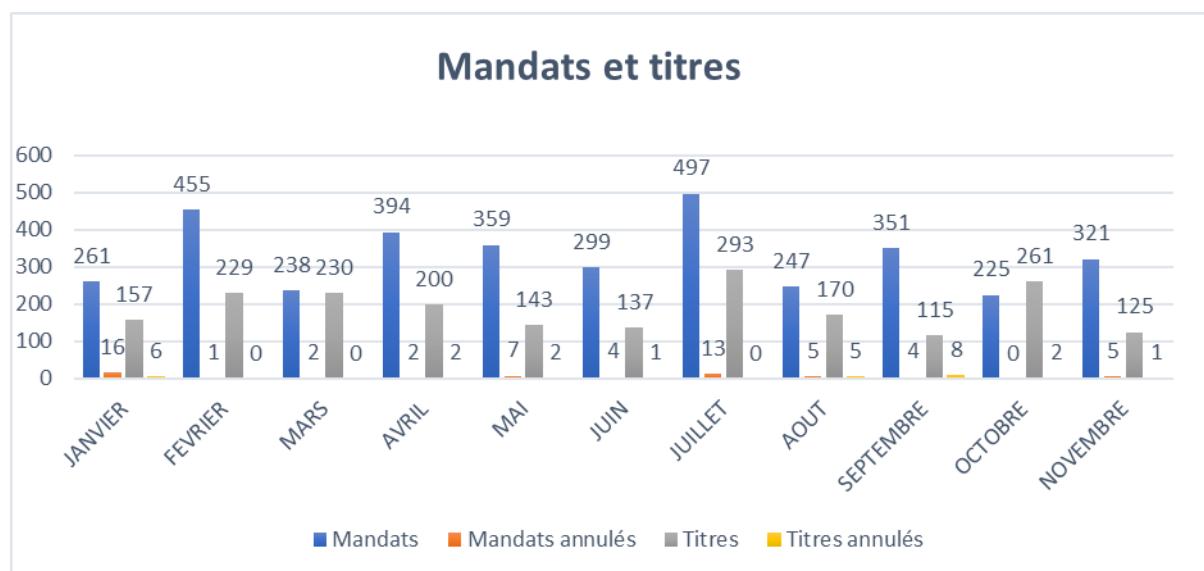
Prospectives 2026

Pour 2026, le service des ressources humaines assurera le déploiement opérationnel du plan de formation et de son règlement, élaborera un tableau prévisionnel des emplois afin d'anticiper les évolutions des emplois et des effectifs sur la période 2026-2032. Il développera le service prévention par l'accompagnement de nouveaux assistants de prévention ainsi que par la constitution d'un groupe de travail chargé de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le service comptable et financier

Ce service a été réorganisé suite au départ de la directrice financière. Ses missions ont été redistribuées au DGS et la coordinatrice du service. Le service compte 2 agents à temps complet et un agent, 4 heures par semaine.

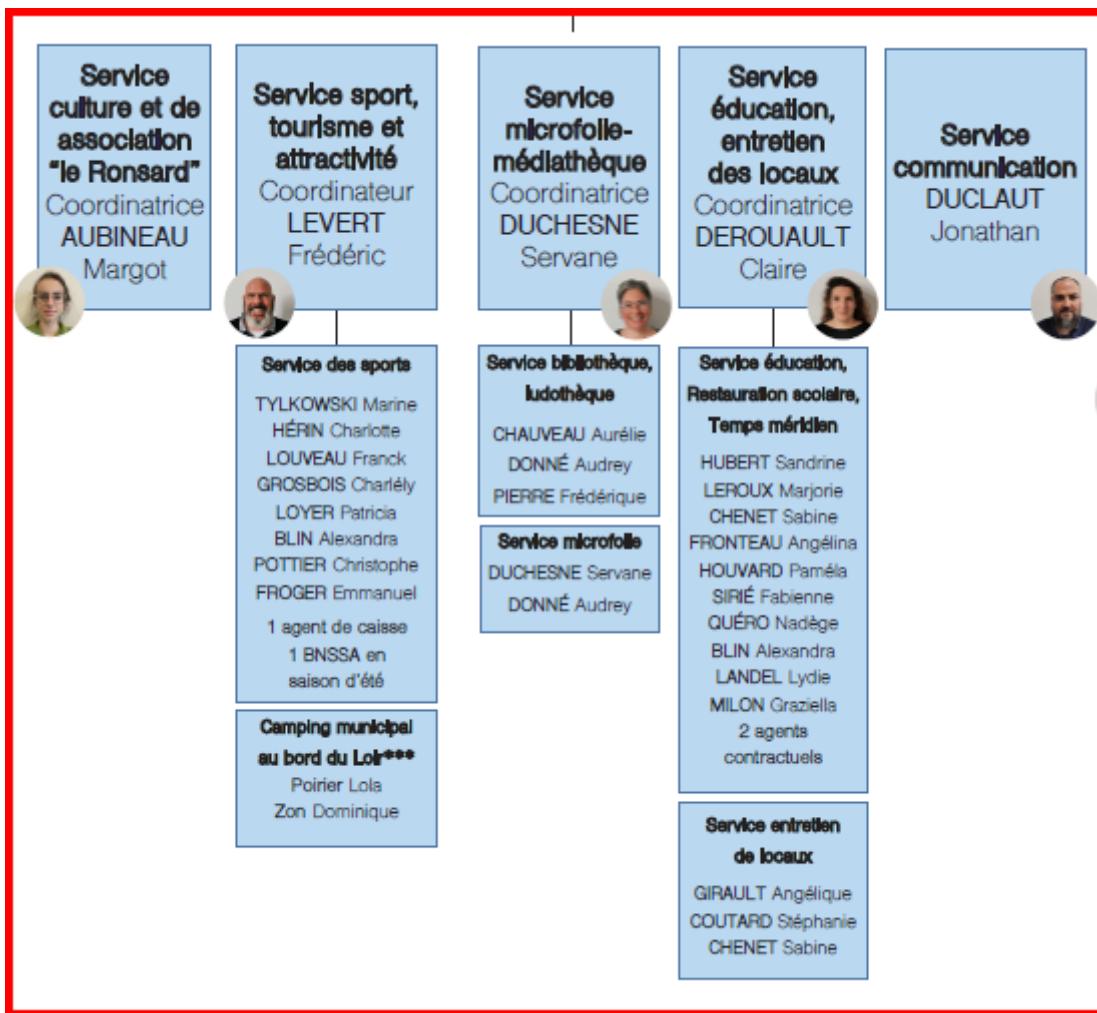
Ce service gère l'exécution comptable et budgétaire des marchés publics, les mandats et titres pour tous les budgets de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.



Prospectives 2026

- Pérenniser l'organisation actuelle.
- Elaborer un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) : outil de pilotage qui projette sur plusieurs années (généralement 3 à 5 ans) les dépenses courantes et les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et ainsi fixer le cadre financier dans lequel le Plan Pluriannuel d'Investissements peut s'inscrire.

Le pôle attractivité-éducation



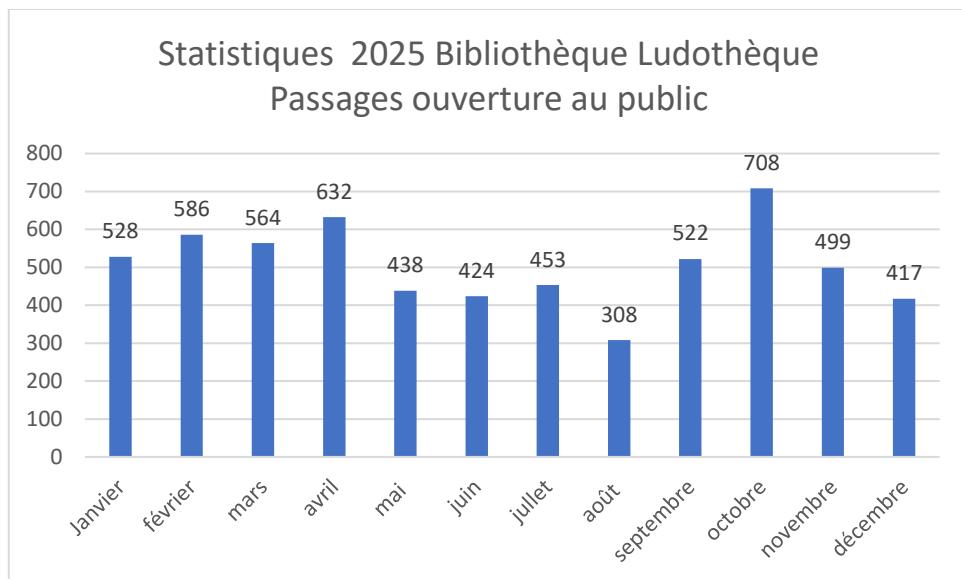
En 2025, ce service a été réorganisé à la suite de la prise de poste de DGS par le directeur attractivité et éducation. Le poste de directeur attractivité/éducation n'a pas été remplacé.

Le service médiathèque/micro folie

La **Bibliothèque-Ludothèque** de la ville est un espace convivial dédié aux livres et aux jeux. Chacun peut y emprunter des ressources adaptées à tous les âges. Elle propose également des animations, des ateliers et des temps d'accompagnement pour favoriser la lecture, le jeu et la créativité.

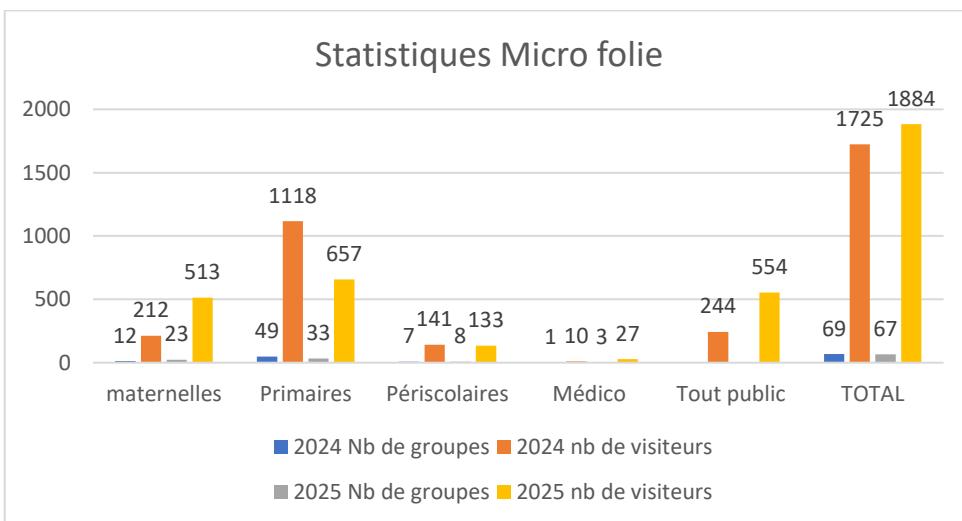
La **Micro-Folie** complète cette offre culturelle en donnant accès à un musée numérique et à des casques de réalité virtuelle.

Ce service est composé de 4 agents.



1560 élèves sont venus découvrir les accueils de la bibliothèque Ludothèque.

Nombre de public accueilli à la micro-folie



Animations et thématiques proposées en 2025 au sein de la Bibliothèque Ludothèque :

Les animations régulières proposées tout au long de l'année sont :

- Autour du jeu : les soirées jeux mensuelles, la pause jeux hebdomadaire, la Boîte à jeux (4 par an), jeux au collège tous les mardis sur le temps méridien
- Autour du livre : Club de lecture « Thé Coups de cœur » (3 par an), la Boîte à histoires mensuelles, spectacle dans la structure

Les animations ponctuelles mêlant jeu et lecture sont :

- La Nuit de la lecture, Briques et Pixels (animations sur le thème de la construction) La Fête du jeu, Malidor en fête, la Sélection Adolescents, Halloween,

Nouveauté 2025 : La rentrée littéraire, la Lecture Musée, Cités en Lumière

Animations et thématiques proposées en 2025 au sein de la Micro Folie :

Les animations régulières proposées tout au long de l'année sont :

- Les accueils de groupes (classes, adultes handicapés, ALSH)
- Les animations tout public : Le Café Musée mensuel sur une thématique ou un artiste, Les mercredis technologiques, les accueils hebdomadaires du mercredi

Les animations ponctuelles et thématiques sont :

- Animations autour de la Fête de la Science (en partenariat avec le service numérique de la CCSS), de la musique (en partenariat avec l'école de musique),
- Ciné musée, lecture musée, Fête du court métrage

Prospectives 2026

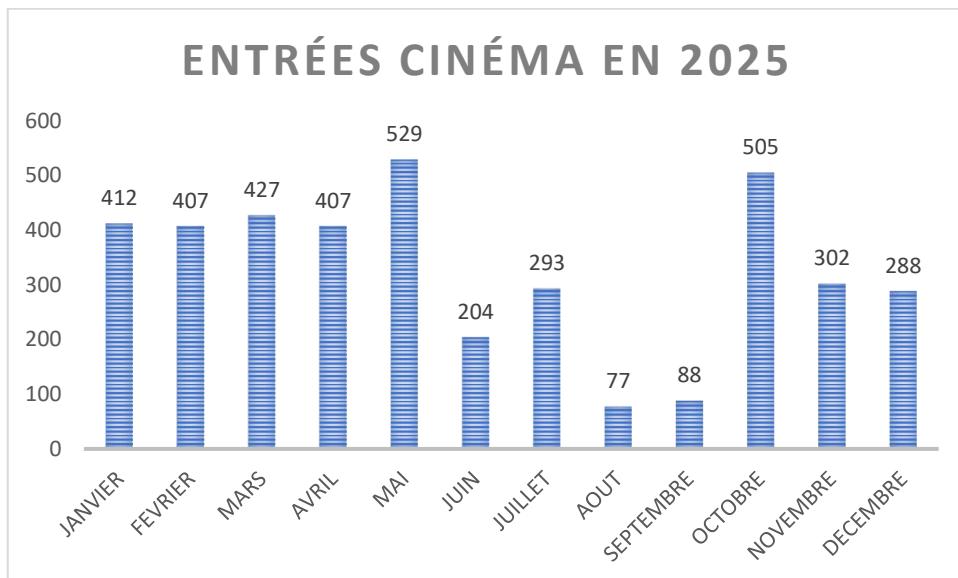
- Travailler sur l'aménagement du jardin de la Bibliothèque Ludothèque pour développer les animations en extérieur autour du jeu et du livre au plus près de la structure.
- Continuer de travailler au futur projet de médiathèque

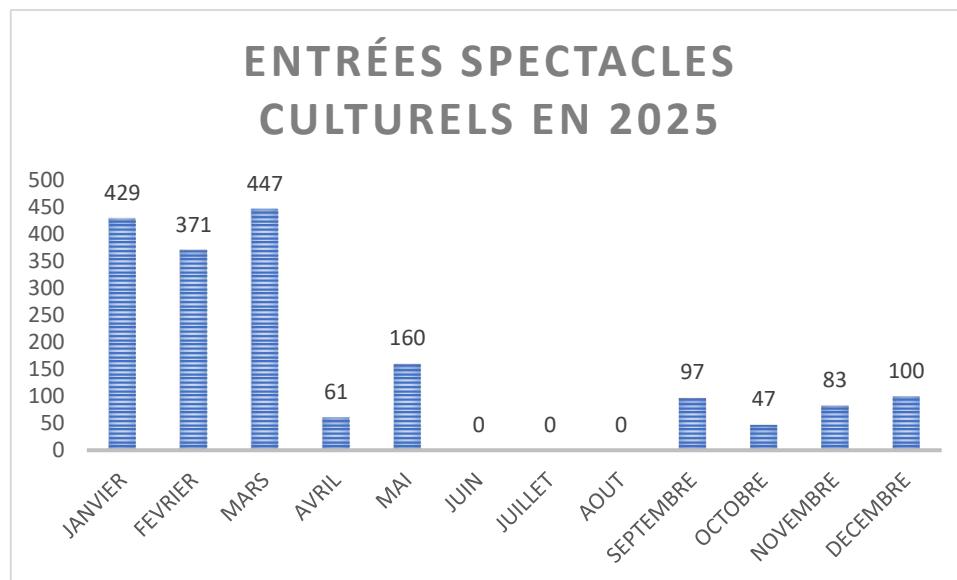
Investissements 2026 souhaités

Bibliothèque Ludothèque	BUDGET PREVISIONNEL
Porte arrière de la bibliothèque	3 702,01 €
Velux	690,10 €
Ascenseur (téléalarme toit cabine)	1 356,00 €
Grands jeux géants en bois	3 000,00 €
Micro-Folie	BUDGET PREVISIONNEL
Ordinateur Gaming	2 700,00 €

Le service Culture

Ce service a pour mission la gestion de l'espace Ronsard (location, organisation d'évènements culturels, cinéma). Suite au départ de la coordinatrice du service en mai 2025, la régisseur technique a souhaité occuper le poste vacant. Le poste de régisseur n'a pas été remplacé et il a été fait le choix de recruter des intermittents du spectacle uniquement lorsque des événements sont organisés.





Prospectives 2026 :

L'organisation devrait rester inchangée avec l'intervention d'intermittents pour les événements culturels et d'agents contractuels de sécurité pour l'aide aux personnes (SSIAP). Cette organisation ne doit pas générer de dépenses supplémentaires.

Investissements 2026 : Voir budget annexe Ronsard p 48

Le service Sport et tourisme

Ce service gère le fonctionnement des équipements sportifs (complexe sportif-piscine et équipements extérieurs) et du camping municipal au bord du Loir***

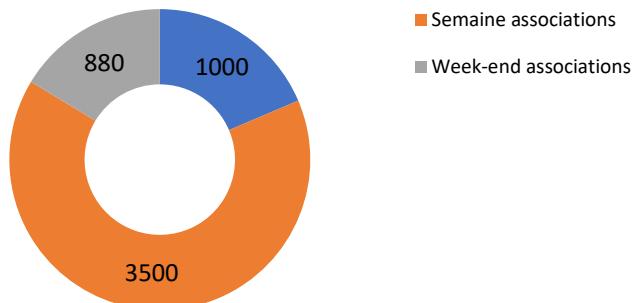
Service Sport :

Le service s'articule autour de 2 pôles : les complexes sportifs de Pontfour et le centre aquatique Aqualud.

Le service des sports fonctionne avec 3.6 ETP éducateurs sportifs à l'année et 3 ETP agents d'entretien.

Le complexe sportif

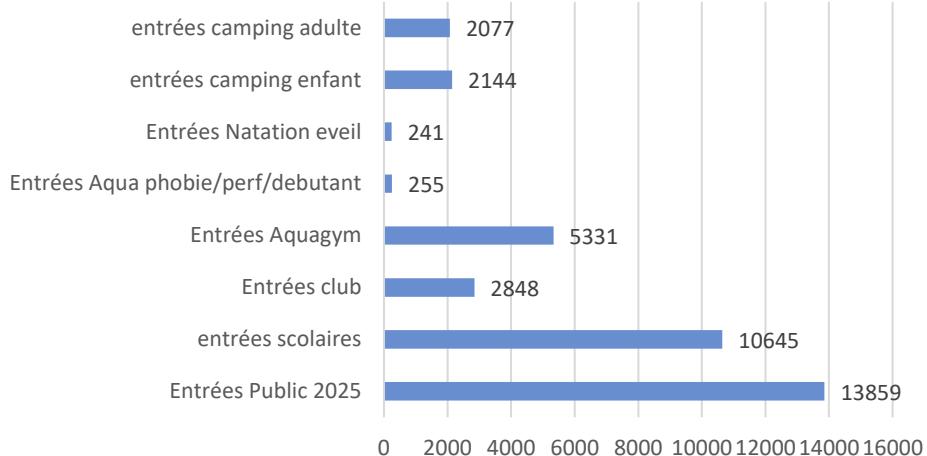
Répartition des heures d'occupation des gymnases pour l'année 2025



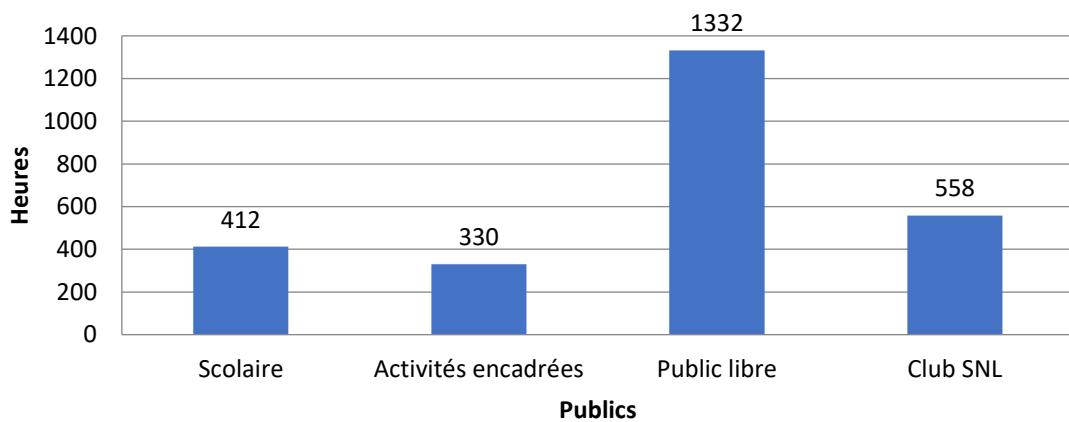
La piscine aqualud

Cette année, l'Aqualud a accueilli **37 400 personnes**, soit une baisse de 5% par rapport à 2024.

Répartition du public accueilli en 2025



Répartition des heures d'occupation de la Piscine par Public



Activités encadrées : 288h temps scolaire / 42h vacances scolaires

Public : 756h temps scolaire / 576h vacances

SNL (club) : 15h30 / semaine scolaire

Aquagym : Ludois : 167 participants / trimestre- Non ludois : 339 / trimestre

Prospectives 2026 :

Augmentation des recettes avec le développement de plus d'activités, plus d'ouverture public, plus de location de bassin.

Une réflexion doit être réalisée afin d'envisager la rénovation générale des systèmes de traitement d'eau, de traitement d'air, ainsi que l'étanchéité des bassins.

Service Tourisme :

Le service tourisme se concentre aujourd’hui autour du camping au bord du loir***

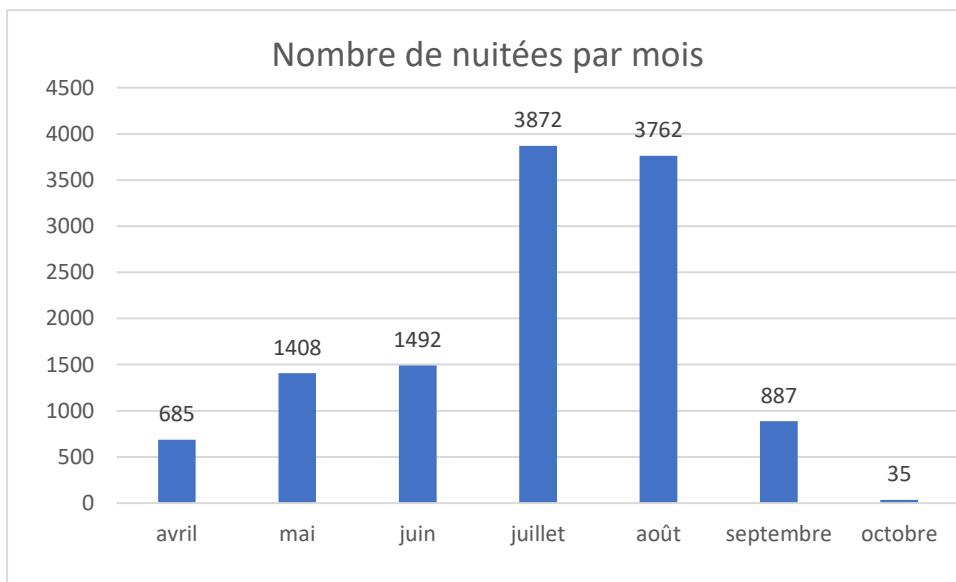
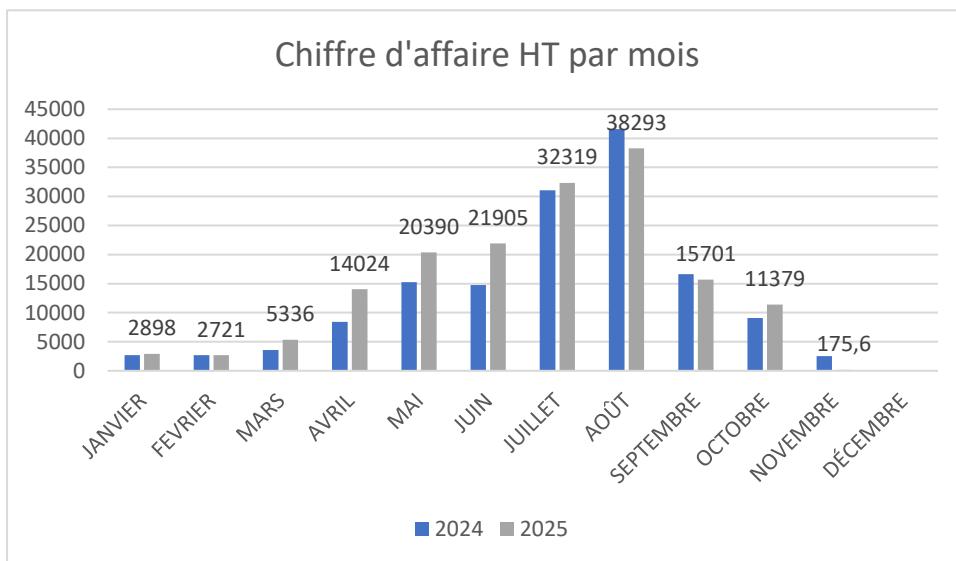
Les chiffres 2025

Séjours : 1646

Nuits : 4459

Nuitées : 12527

CA total HT : 159 522,57€



Evènements organisés en 2025 :

Marchés d'artisans locaux, olympiades, repas partagés, soirées à thème.

Prospectives 2026 :

Nous prévoyons de rénover 4 mobil-homes, ainsi que de surélever 4 mobil-homes pour prévenir des inondations de l'hiver.

Renforcement commercial des ailes de saison et développement d'une tarification adaptable (Early booking et last minute)

Nous visons une recette similaire à cette année sans augmentation de tarif.

Investissements 2026

Voir budget annexe camping p 46

Le service éducation et entretien de locaux

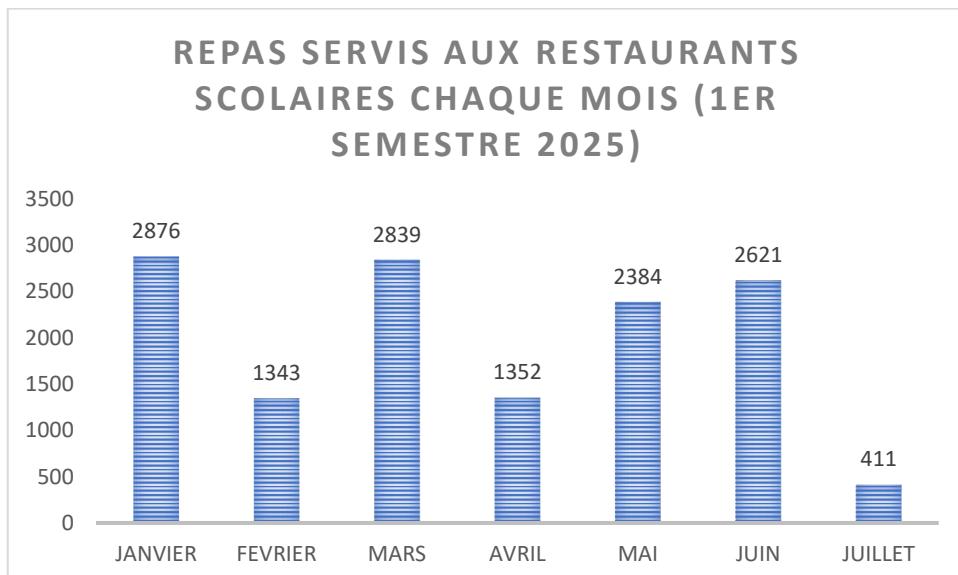
Ce service a pour mission d'organiser le temps méridien et périscolaire des enfants de la commune nouvelle (temps de restauration/animation/étude surveillée) mais également d'accompagner les élèves élus du CMJ et enfin d'assurer l'entretien des locaux communaux.

Le temps du midi est organisé :

En self au restaurant scolaire du Lude pour les élémentaires avec 3 services : un service pour les enfants en maternelle et 2 services pour les élémentaires.

A Dissé-sous-le Lude, une personne en salle assume la gestion du groupe et un autre agent s'occupe du réchauffage des plats et de la partie vaisselle.

Le service en quelques chiffres :



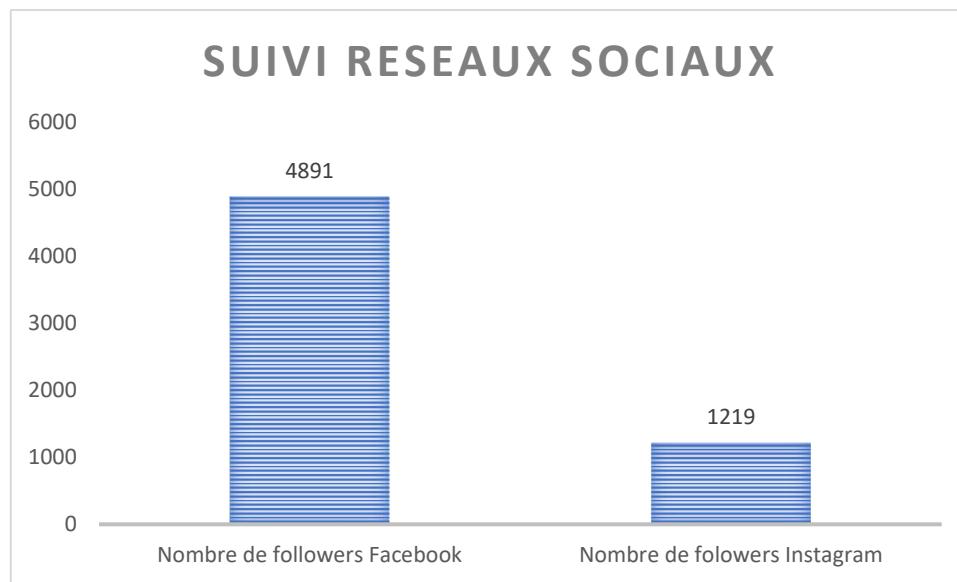
Prospectives 2026

- Réaliser une étude acoustique du restaurant scolaire et installation de panneaux acoustiques pour une meilleure isolation phonique.
- Lancement d'une consultation pour les repas
- Changement des néons des classes de l'école maternelle en led.

Le service communication

Ce service a pour mission de réaliser le bulletin municipal « entre loir et maronne », d'assurer la mise à jour du site web de la commune nouvelle et de communiquer sur les réseaux sociaux.

Le service en quelques chiffres



Prospectives 2026 :

Mise en place de panneaux lumineux.

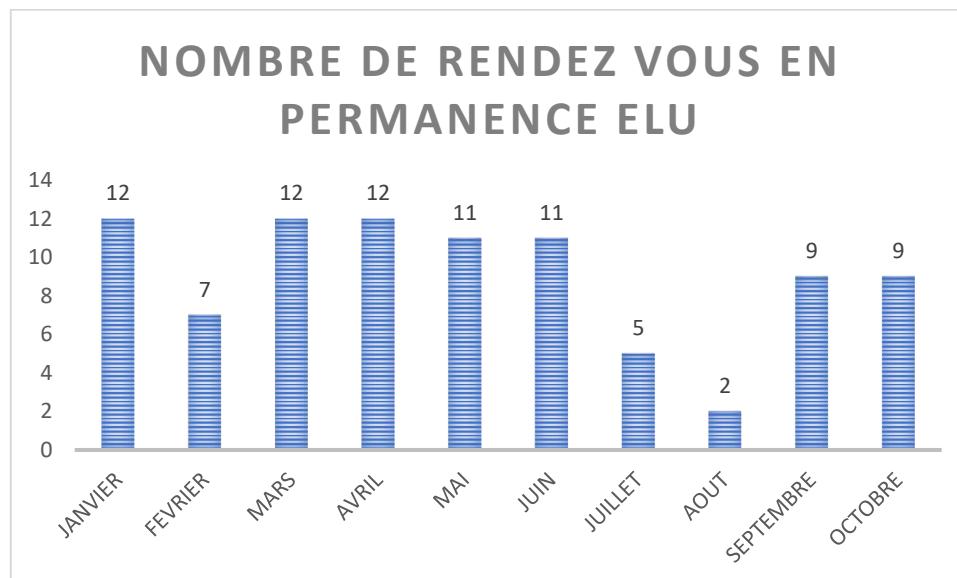
Valoriser le travail des services sur les réseaux sociaux.

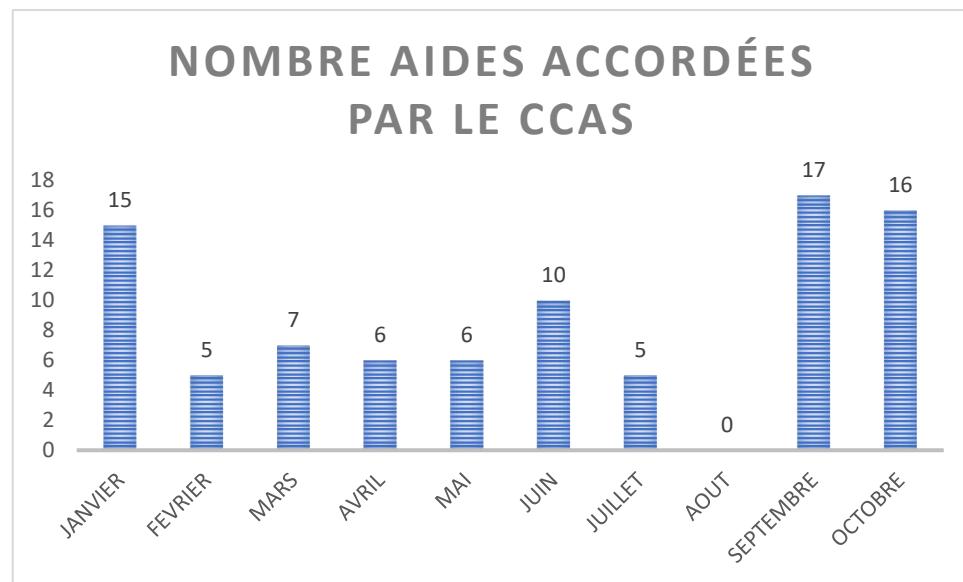
Le service santé-solidarité

Ce service met en application les politiques publiques portées par le centre communal d'action sociale (CCAS) et la commission santé solidarité.

Ce service a notamment en gestion le fonctionnement de la résidence autonomie des lilas mais également la gestion d'évènements tels que le repas des ainés, octobre rose ou encore le forum santé.

Le service en quelques chiffres :





Prospectives 2026 : Poursuivre les actions réalisées en 2025

Les services techniques

Ce service a été réorganisé à la suite du départ du coordinateur en charge des de l'entretien des bâtiments et des festivités. Ce poste de coordinateur n'a pas été remplacé.

Ce service a pour mission l'entretien des espaces publics (espaces verts, voirie, mobiliers, ...), des bâtiments, de l'éclairage public, de l'assainissement.

Il a également pour mission le suivi des chantiers de marché public (eau, assainissement, aménagement ...)

Le service est maintenant divisé en 3 entités :

- Le service « régie » dans lequel est intégré tous les agents du service qui interviennent sur le terrain pour l'entretien des bâtiments, les espaces verts, les festivités.
- Le service « extérieur » qui a en charge de la relation et du suivi avec toutes les entreprises partenaires et clientes de la collectivité (société de contrôle, entreprise du bâtiment, Eclairage Public, Nettoyage ...etc)
- Le service assainissement qui a en charge le fonctionnement des stations d'épuration (Le Lude et Dissé), les ouvrages d'assainissement (Bassin d'orages, dessableurs, postes de relevage) et les réseaux y afférents.

Le service technique en quelques chiffres

- **191 964 M3** d'eau traitée à la station d'épuration sur l'année 2025
- **1 000 heures** de travaux de rénovation/restauration réalisées en régie.
- **1 545 heures** d'intervention au camping
- **4 174 heures** réalisées aux espaces verts
- **496 heures** pour les festivités

Prospectives 2026 : Maintenir cette organisation en anticipant les départs à la retraite

Investissements 2026

- Parc de véhicules de la collectivité à renouveler (40 000€)

- Travaux de voirie (50 000€)
- Matériels Technique (10 000€)
- Récupérateur d'eau (10 000€)
- Installation fibre Dissé Mairie/Salle des Fêtes (2 000€)

La police municipale

Ce service a pour missions d'assurer la tranquillité publique, de mettre en application les arrêtés du Maire mais également d'assurer des missions de prévention auprès des publics (permis piétons, permis vélos, prévention du harcèlement...etc)

Une convention de partenariat nommée « contrat de sécurité » a été signée en 2025 liant ce service avec les services de l'état et les forces de gendarmerie afin de renforcer leur coopération.

Le service en quelques chiffres sur l'année 2025 :

- **206 procès-verbaux**
- **96 fouilles** de dépôts sauvages
- **130 interventions** pour conflits de voisinage
- **41 interventions** pour animaux errants (ne sont pas comptabilisées les interventions des élus en astreinte)
- **9 actions de prévention** dans les écoles de la commune (permis piéton, permis vélo, prévention sur le harcèlement)

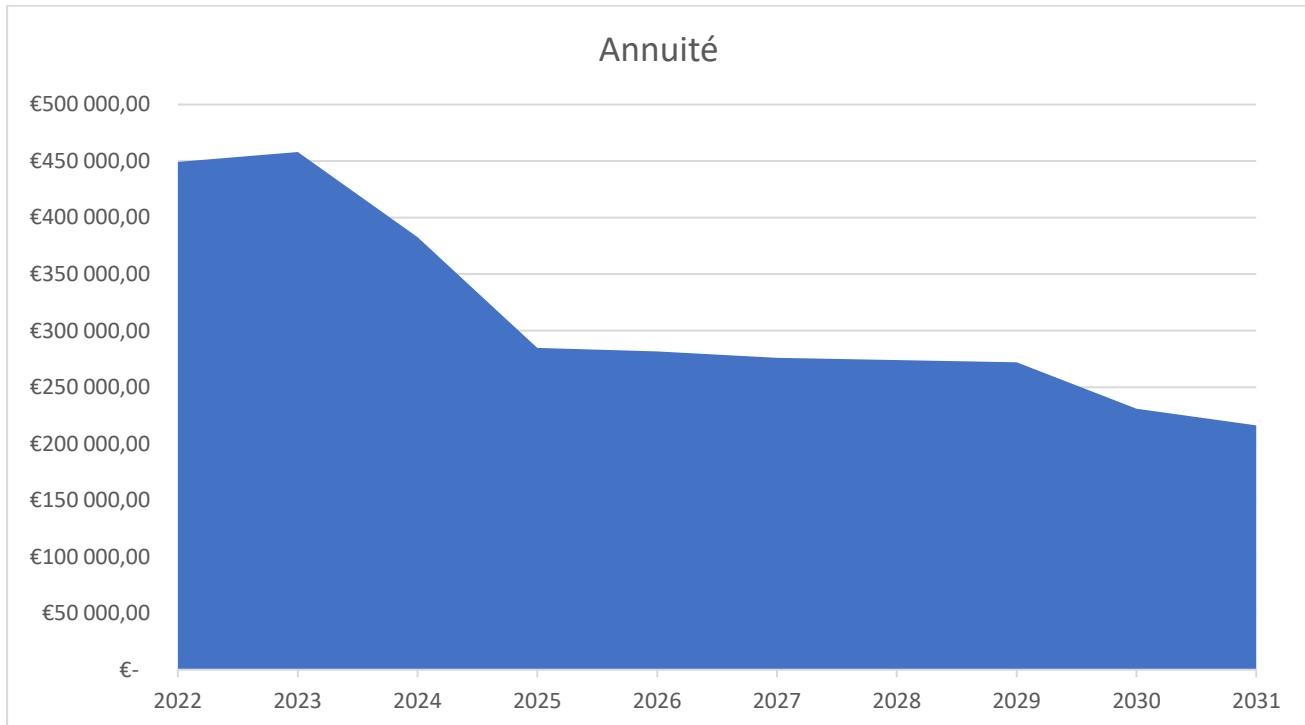
Prospectives 2026 : Poursuivre les actions menées et développer la collaboration avec les services de gendarmerie. Changement de lieu de travail avec l'intégration de l'ancien local de l'office de tourisme.

4. La situation rétrospective financière de la commune nouvelle

a. La dette sur le budget principal

La commune n'ayant pas souscrit d'emprunt sur l'exercice 2025, elle s'est désendettée du montant du remboursement du capital soit 210 375,68€

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2022	449 224,27 €	58 978,70 €	390 245,57 €
2023	457 987,20 €	66 530,33 €	391 456,87 €
2024	382 698,72 €	81 628,02 €	301 070,70 €
2025	284 770,36 €	74 443,17 €	210 375,68 €
2026	281 492,89 €	67 796,95 €	213 695,94 €
2027	275 780,04 €	62 072,83 €	213 707,21 €
2028	273 831,16 €	57 738,90 €	216 092,26 €
2029	271 872,66 €	53 334,24 €	218 538,42 €
2030	230 918,77 €	48 871,35 €	182 047,42 €
2031	216 220,15 €	45 287,27 €	170 932,88 €



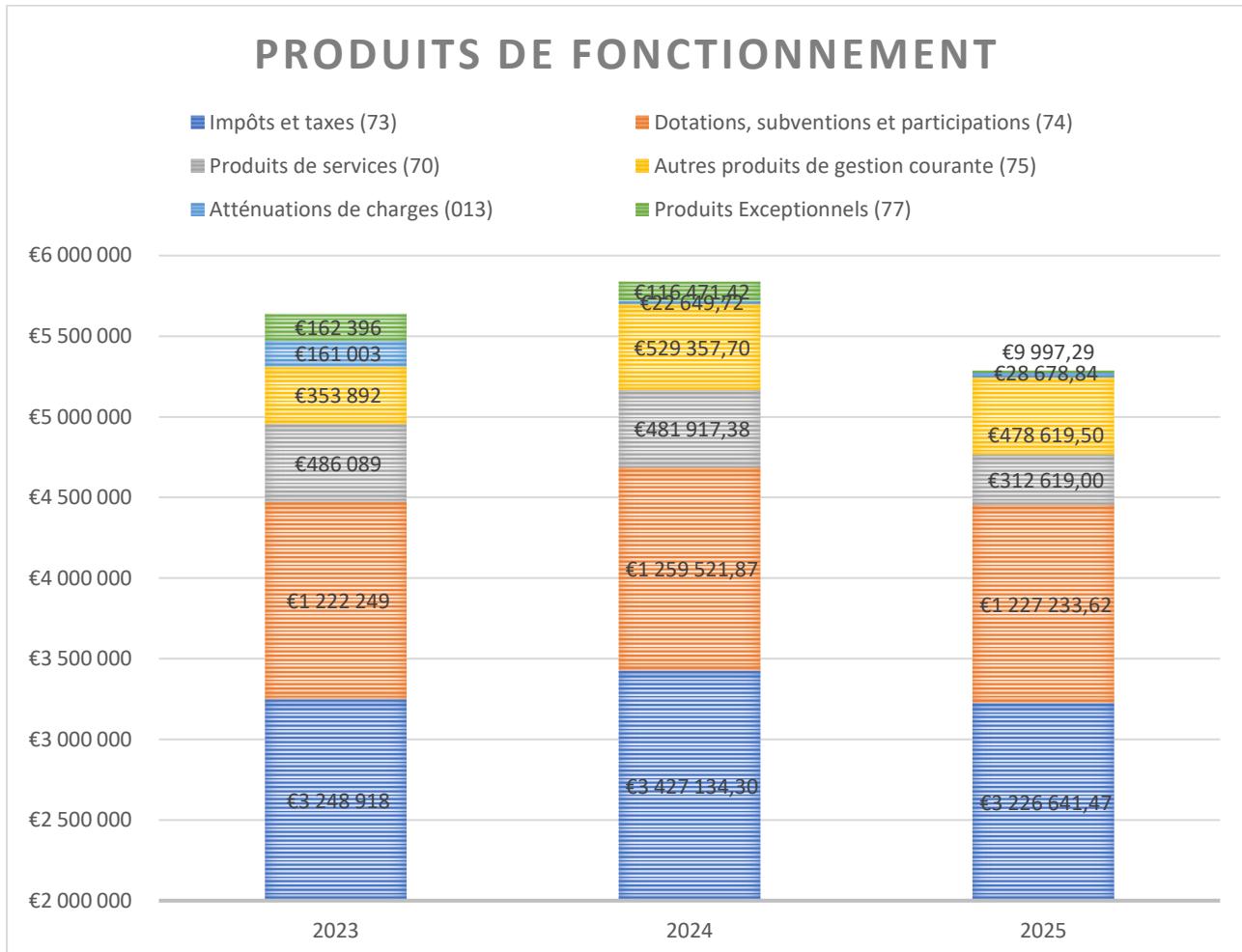
L'endettement par habitant s'élève à 771€27 € en 2025. (Capital restant dû : 3 141 400.82€ au 01/01/2026)

b) Le budget principal

Précaution : le débat d'orientation budgétaire se déroulant dans un calendrier où l'exercice budgétaire 2025 n'est pas définitivement clos. Il convient de considérer les chiffres de 2025 comme une prévision et non des chiffres définitifs. Les chiffres définitifs de clôture de l'exercice 2025 seront présentés lors de l'adoption du compte financier unique (CFU).

i) Recettes et dépenses de fonctionnement

(1) Recettes de fonctionnement



✓ Le chapitre « Produits exceptionnels » (77) :

Il comprend :

- Les mandats annulés sur exercice antérieurs pour un montant de 8 112.29€
- La vente de biens : un bien a été vendu : 35 rue des taillandiers pour 1 870€

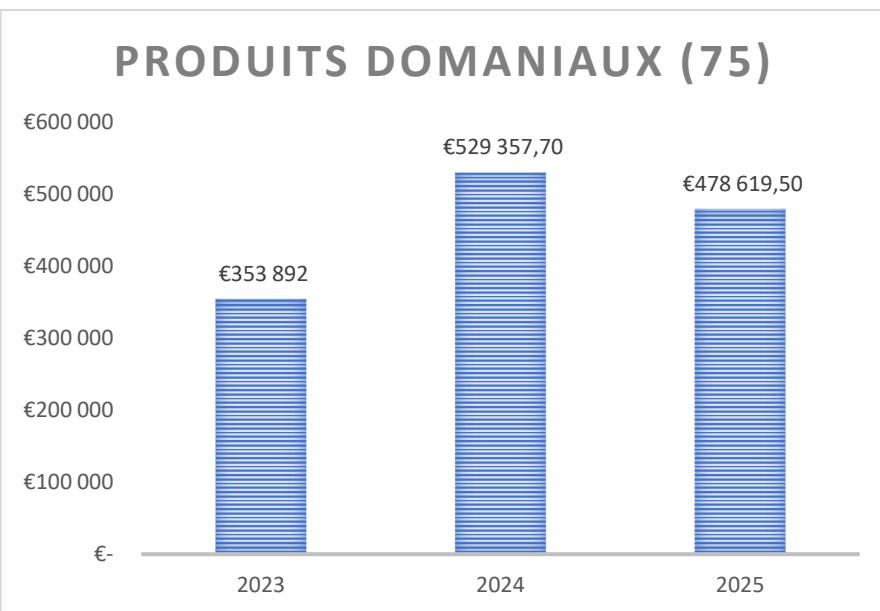
✓ Le chapitre « Atténuation de charges » (013) :

Cette somme de 28 678.84€ correspond au remboursement d'assurance des personnels en cas d'absence maladie, accident de travail, au remboursement sur le retour de chèques déjeuner et au remboursement du supplément familial.

✓ Le chapitre « Autres produits de gestion courante » (75) :

Le montant des revenus des immeubles (loyers émis et locations des salles) représente 383 262.16 € au 17 Décembre.

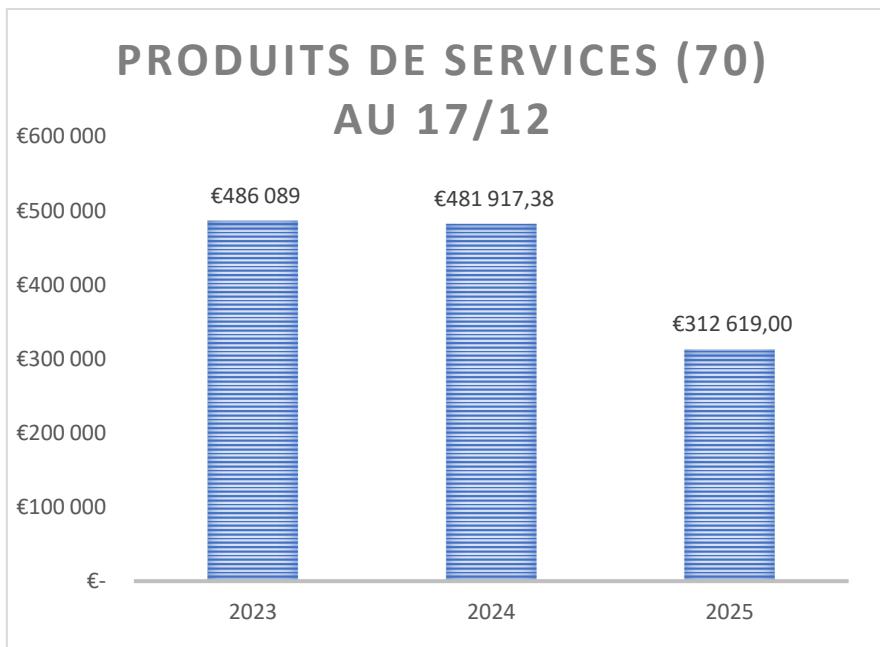
La différence par rapport au montant total du chapitre de 478 619.50 € correspond au remboursement des indemnités journalières inscrit précédemment au compte 6419.



✓ Le Produit des services (70)

Ces produits correspondent :

- Aux ventes de concessions dans le cimetière, ---
- Aux redevances d'occupation du domaine public (Orange, Gaz, Antenne relais),
- Aux prestations payées par les usagers : piscine, bibliothèque, spectacles, restaurants scolaires et étude,
- Aux mises à disposition du personnel communal au profit du CCAS, du Camping, de l'Espace Ronsard, du SDIS (agents sapeurs-pompiers volontaires), de la Communauté de Communes Sud Sarthe, pour les agents intervenants,
- Aux remboursements de la CCSS pour les repas dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement.

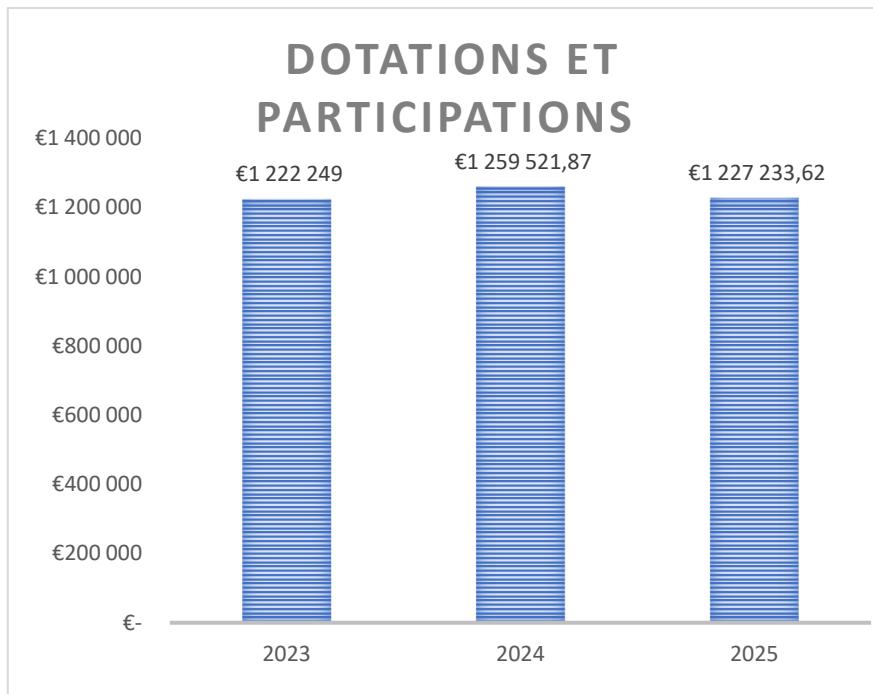


✓ Les dotations et participations (74) :

Comme indiqué précédemment, les chiffres des dotations sont stables.

1 259 521 € en 2024 et 1 222 249 € en 2023.

A ce jour (au 17/12), les dotations pour l'année 2025 s'élèvent à 1 227 233€



✓ Le chapitre impôts et taxes (73) :

Ce chapitre constate principalement le produit de l'attribution de compensation de l'intercommunalité dont le calcul est précisé ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation fiscale votée en 2017	809 146,00 €	809 146,00 €	809 146,00 €	809 146,00 €	809 146,00 €
Charges ADS	8 654,58 €	12 238,27 €	12 023,95 €	19 047,53 €	22 533,42 €
APS	21 233,97 €	21 233,97 €	21 233,97 €	21 233,97 €	21 233,97 €
Voirie	14 310,72 €	14 310,72 €	14 310,72 €	14 310,72 €	14 310,72 €
EIEA	- €	- €	- €	- €	- €

[Tapez ici]

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260119-2026_002-DE

Berger Levraud

764 946,73 €	761 363,04 €	761 577,36 €	754 553,78 €	751 067,89 €
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Ainsi que :

- Le FNGIR pour 253 782 €
- Le FPIC pour 38 975€ €
- Les DMTO pour 39 419.46 € au 17/12

✓ Le chapitre fiscalité locale (731) :

Le chapitre 731 constate principalement le produit de fiscalité locale

Les bases locatives ont été revalorisées de 1,7% en 2025, de plus un travail a été réalisé avec la commission communale des impôts directs (CCID) et les services de l'état afin de réévaluer des biens classés 7 ou 8.

Bases locatives :

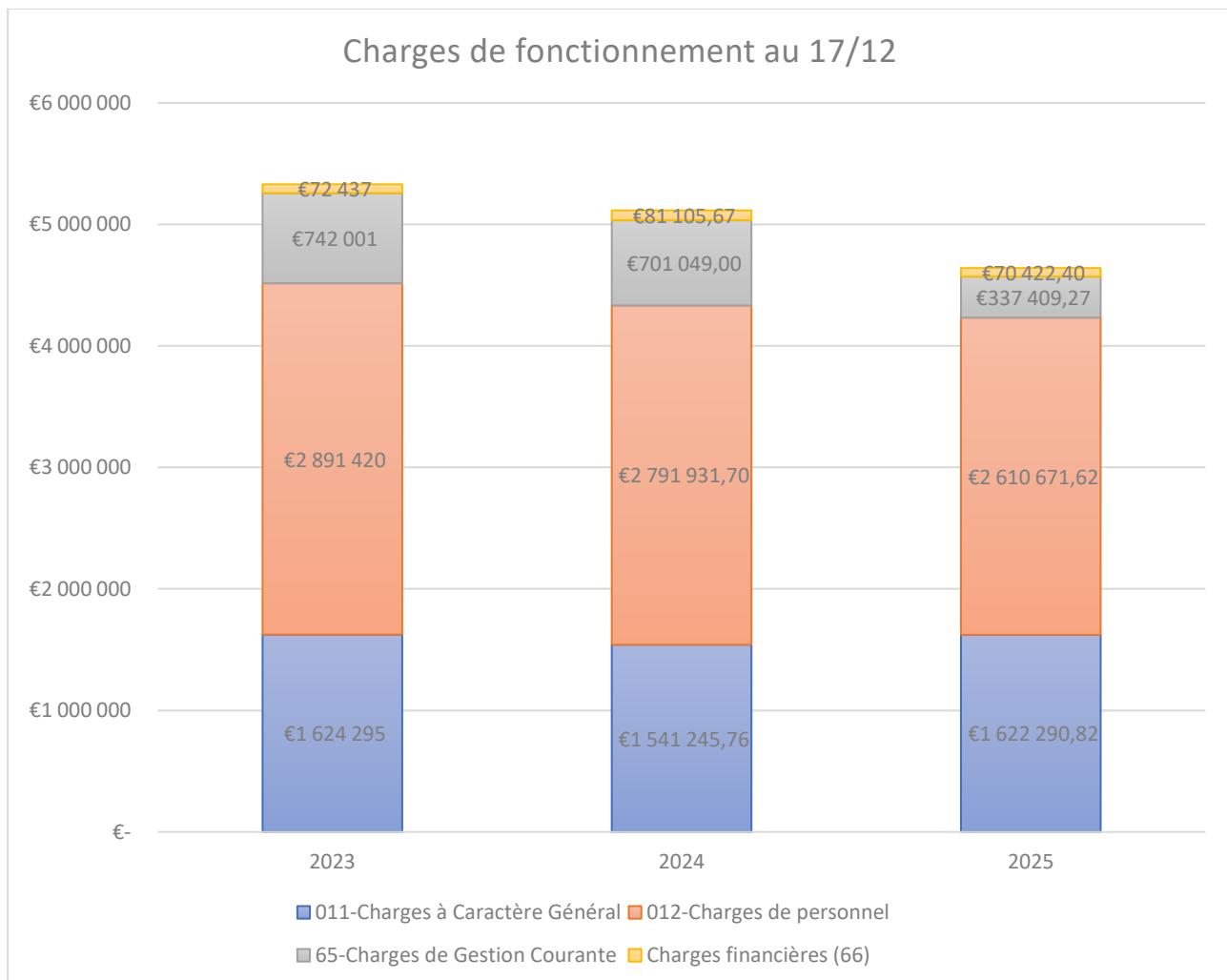
	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	515 733	618 000	669 000
Taxe sur le Foncier Bâti	4 573 378	4 743 000	4 842 000
Taxe sur le Foncier Non Bâti	328 322	340 700	348 300

Produits fiscaux :

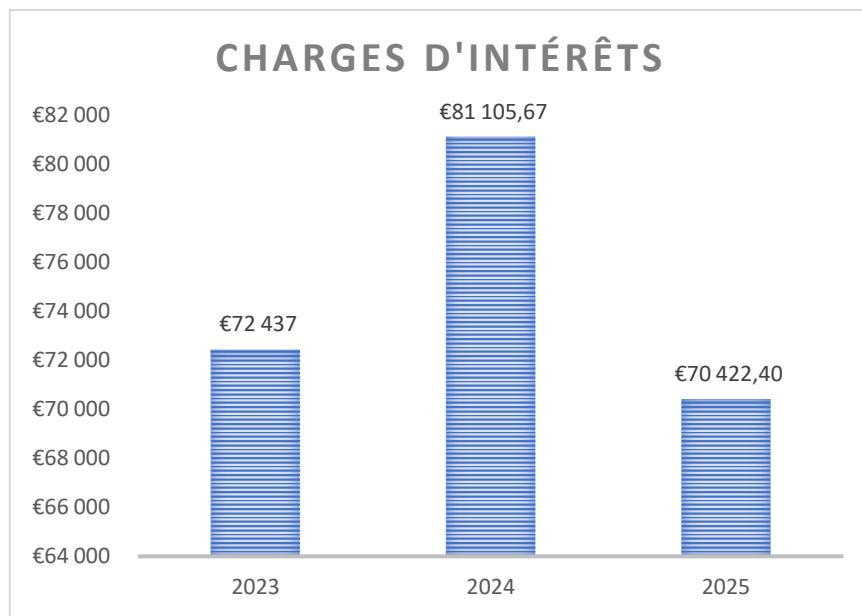
	2023	2024	2025
Taxe d'habitation dont THLV	105 003,00 €	130 833,00 €	141 620,00 €
Taxe sur le Foncier Bâti	1 682 746,00 €	1 816 494,00 €	1 907 748,00 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	102 240,00 €	106 094,00 €	108 461,00 €
TOTAL	1 889 989,00 €	2 053 421,00 €	2 157 829,00 €

	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	20,36%	21,15%	21,15%	21,15%
Taxe foncière (bâti)	37,83%	39,40%	39,40%	39,40%
Taxe foncière (non bâti)	31,14%	31,14%	31,14%	31,14%

Dans ce chapitre on constate également la taxe sur les pylônes électriques pour 97 856 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 108 796.32 € et les droits de place pour 5 969.80 € au 17/12

(2) Dépenses de fonctionnement**✓ Le chapitre 66 (Charges financières)**

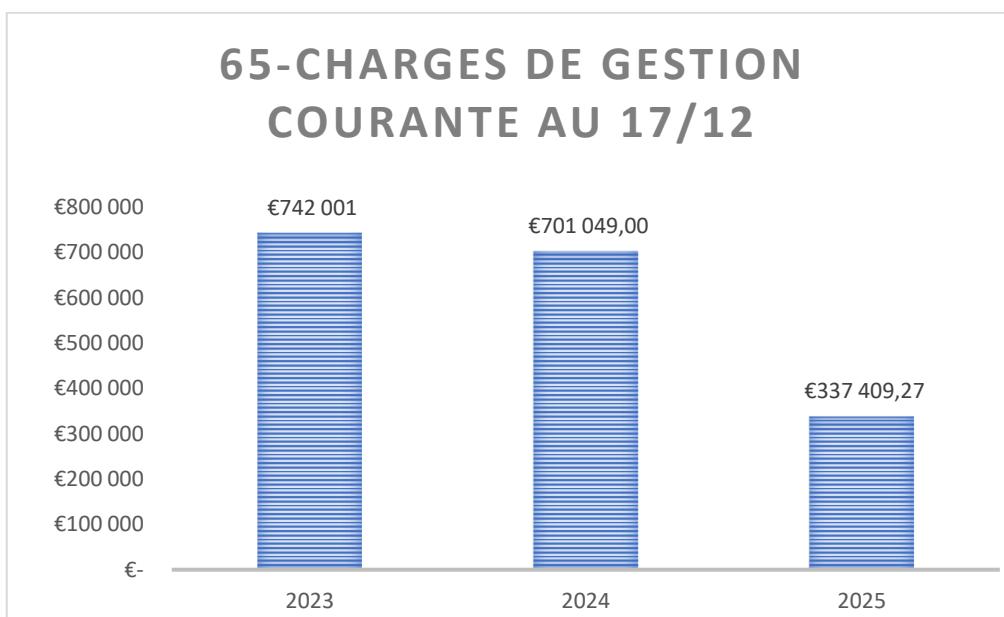
Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunt payés. Pour l'année 2025, elles devraient être stables avec 81 000 € (70 422.40 € au 17/12)



✓ Le chapitre « Charges de gestion courante » (65) :

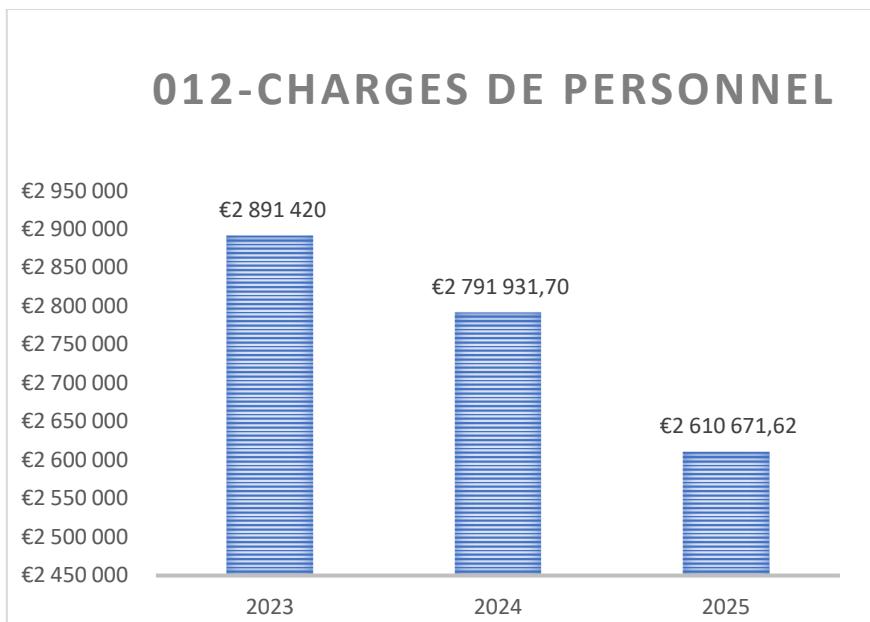
Ces charges correspondent :

- aux indemnités versées aux élus qui sont stables avec 128 144 € ;
- aux créances admises en non-valeur (compte 6541) ou éteintes (compte 6542) avec 1 790.92 € ;
- aux subventions aux organismes (OGEC) 40 883.40 € ;
- aux subventions versées aux associations qui ont représentées un budget de 95 715 €
- aux versements d'équilibre pour les budgets annexes Ronsard (217 815.62 €), Camping (40 892.51 €) et le budget CCAS (106 680.21€).
- à la participation de la commune aux dépenses d'emprunts et de charges de fonctionnement du budget Assainissement (51 000€).



✓ Les dépenses de personnel (012)

Voir Chapitre 3-a



La baisse des charges de personnel s'explique par :

Le non-rempACEMENT de la directrice financière à la suite de sa demande de détachement dans la fonction publique d'état.

Le non-rempACEMENT du directeur éducation-attractivité. L'agent occupant ce poste ayant accepté d'exercer les missions de DGS.

Un agent à mi-temps en charge du service CNI-passeport et du secrétariat des services techniques n'a pas été remplacé suite à son départ de la collectivité le 1^{er} septembre dernier.

Enfin, le poste de régisseur technique de la salle de spectacle Ronsard n'a pas été remplacé. L'agent occupe désormais le poste de coordinateur culture.

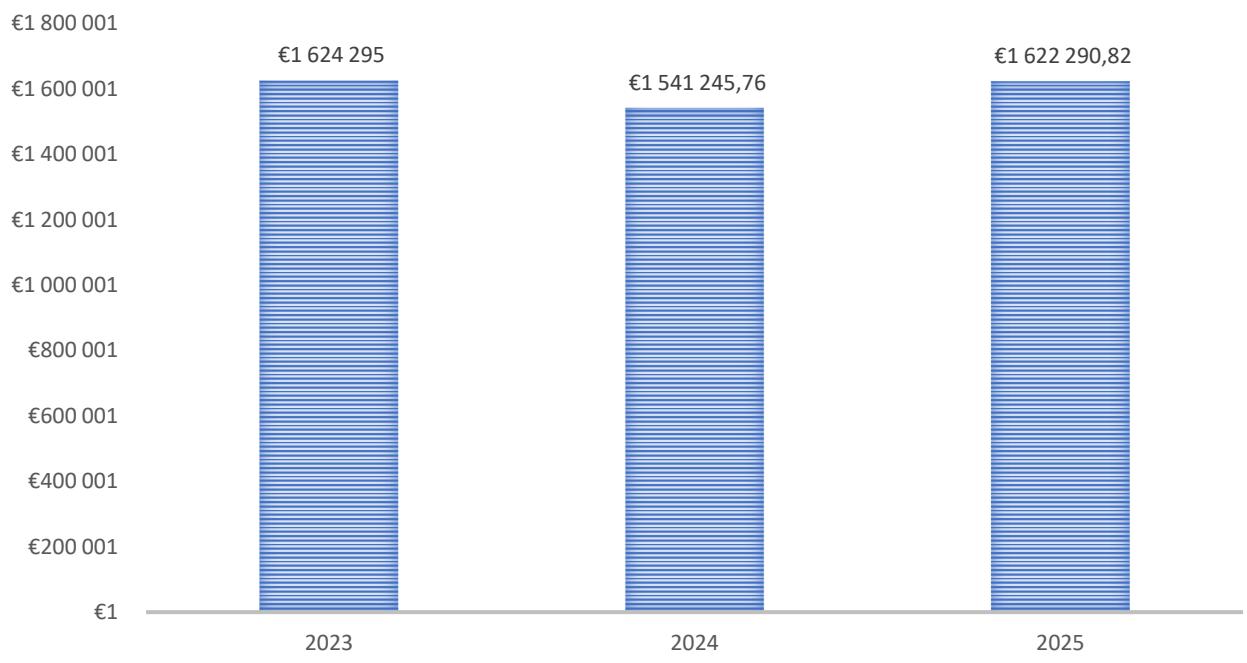
Les missions du régisseur sont maintenant confiées à des intermittents du spectacle intervenants uniquement en fonction de la réservation de la salle et des spectacles liés à la saison culturelle. Cette charge devient donc une charge à caractère général (011)

✓ Charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes liées au fonctionnement global de la commune. Cela inclut les frais de fonctionnement des services (électricité, gaz, eau, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, carburant, vêtements de travail, contrats de maintenance, etc.), les dépenses liées à la gestion des bâtiments communaux (entretien, réparation, contrôle périodique), de la voirie communale et des réseaux, les frais de communication (téléphonie et courrier), les assurances (Dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile).

Cette hausse sensible des dépenses de fonctionnement s'explique par une hausse des coûts de l'énergie, des contrats d'assurance, une augmentation des frais de contentieux, des frais de publications liés au PVAP et PIORT non prévus.

011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL AU 17/12

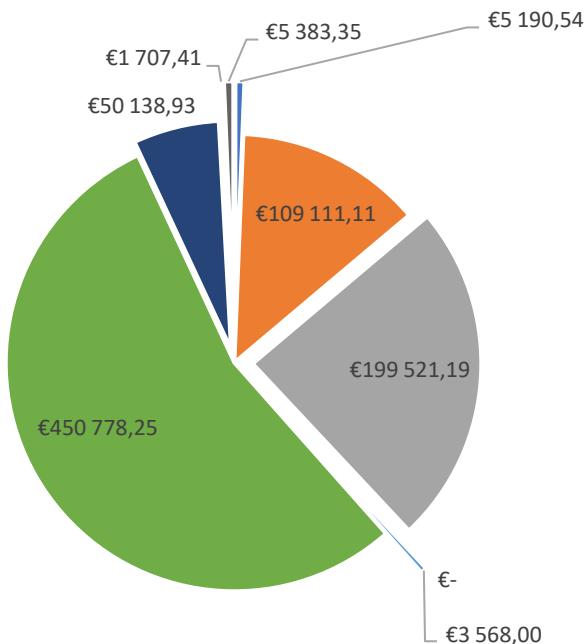


i) Dépenses et recettes d'investissement

	2023	2024	2025
101 - ACQUISITIONS DE MATÉRIELS	100 447,57 €	47 319,29 €	5 190,54 €
102 - TRAVAUX SUR BATIMENTS DIVERS	382 056,81 €	135 170,04 €	109 111,11 €
103 - TRAVAUX DE VOIRIE	160 004,17 €	177 735,95 €	199 521,19 €
104 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	28 726,08 €	5 352,92 €	- €
105 - CIMETIERE	16 695,49 €	10 445,29 €	3 568,00 €
106 - REVITALISATION DU CENTRE VILLE ET CENTRE BOURG	1 895 892,76 €	657 589,93 €	450 778,25 €
107 - BATIMENTS INDUSTRIELS	5 349,44 €	222 296,03 €	50 138,93 €
108 - SERVICES TECHNIQUES	39 196,46 €	8 742,42 €	1 707,41 €
109 - INVESTISSEMENTS DIVERS	20 713,76 €	82 187,74 €	5 383,35 €
TOTAL	2 649 082,54 €	1 346 839,61 €	825 398,78 €

investissements par opération pour l'année 2025

- 101 - ACQUISITIONS DE MATÉRIELS
- 102 - TRAVAUX SUR BATIMENTS DIVERS
- 103 - TRAVAUX DE VOIRIE
- 104 - ÉCLAIRAGE PUBLIC
- 105 - CIMETIERE
- 106 - REVITALISATION DU CENTRE VILLE ET CENTRE BOURG
- 107 - BATIMENTS INDUSTRIELS
- 108 - SERVICES TECHNIQUES



Détail des dépenses d'investissements à l'opération 106 de 2025 :

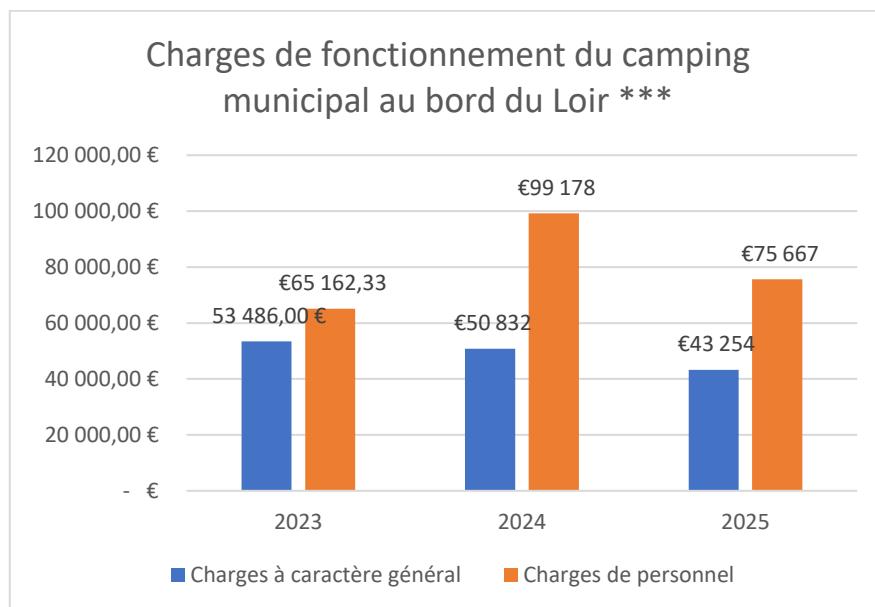
- Démolition îlot bardet (1^{ère} partie) : 8 980€
- Démolition sanitaires place du mail : 3 816€
- Reconstruction d'un mur d'une parcelle rue de beauvais : 10 415.90€
- Maitrise d'œuvre et déconstruction de la friche : 129 685€
- Maitrise d'œuvre et aménagement des bords de Loir phase 2 : 331 149.63€

Recettes d'investissements attendues à l'opération 106 :

- Subvention des petites cités de caractère pour le chantier des aménagements des bords du Loir : 36000€
- Solde de la subvention de la région pour le chantier des aménagements des bords du Loir : 136200€

c) Le budget annexe du camping au bord du Loir***

Eléments rétrospectifs :



Les charges de personnel au 17/12 sont de 75 667€ mais il reste à mandater la mise à disposition du personnel technique estimé à 25 000€.

Les charges de fonctionnement ont été maitrisées.

RECETTES DU CAMPING AU BORD DU LOIR***



Une saison touristique réussie avec des recettes qui ont dépassé le niveau de 2023 grâce à une plus grande fréquentation qu'en 2024 et une augmentation des tarifs de location.

Prospectives 2026 :

Les recettes proviennent principalement des locatifs (mobil homes et insolites). Il est donc proposé de poursuivre la rénovation des mobil homes actuels et d'acheter un mobil home d'occasion supplémentaire.

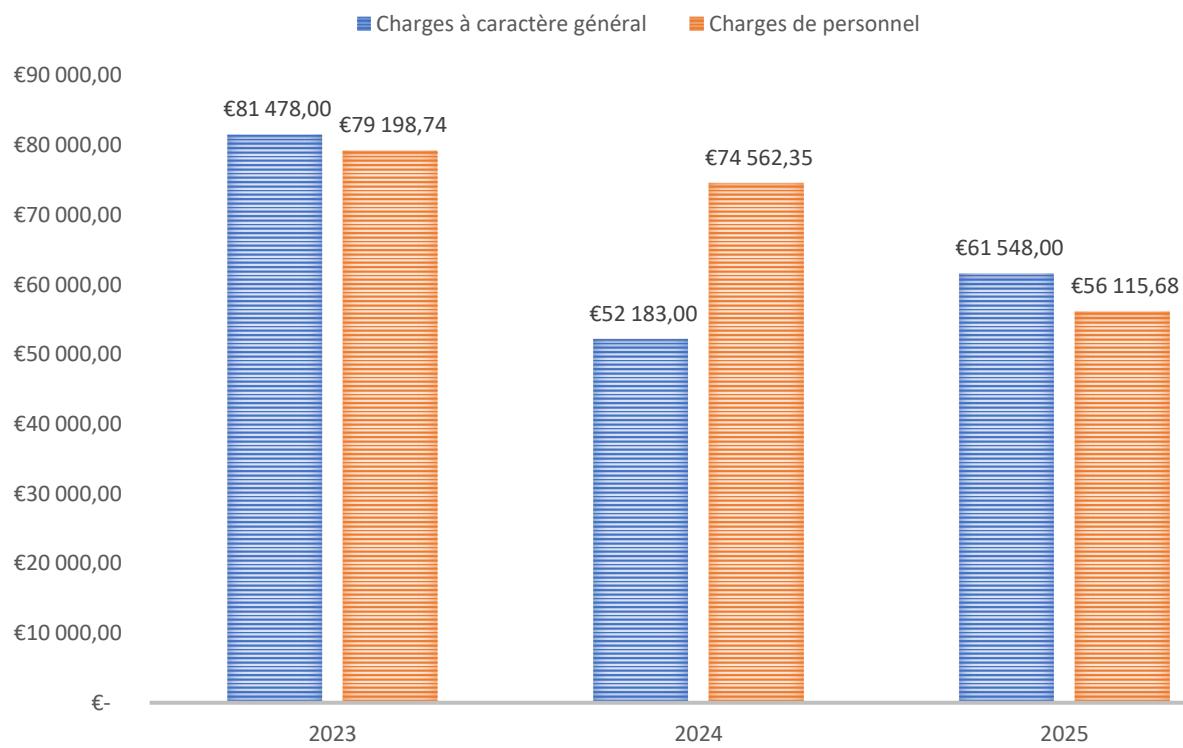
Investissements proposés :

Camping	Achat d'un mobil home d'occasion 4 pers.	15 000,00 €
	Barrière camping	11 000,00 €
	Total Camping	26 000,00 €

d) Le budget annexe de Ronsard (Gestion de l'équipement et activité cinéma)

Rétrospectives

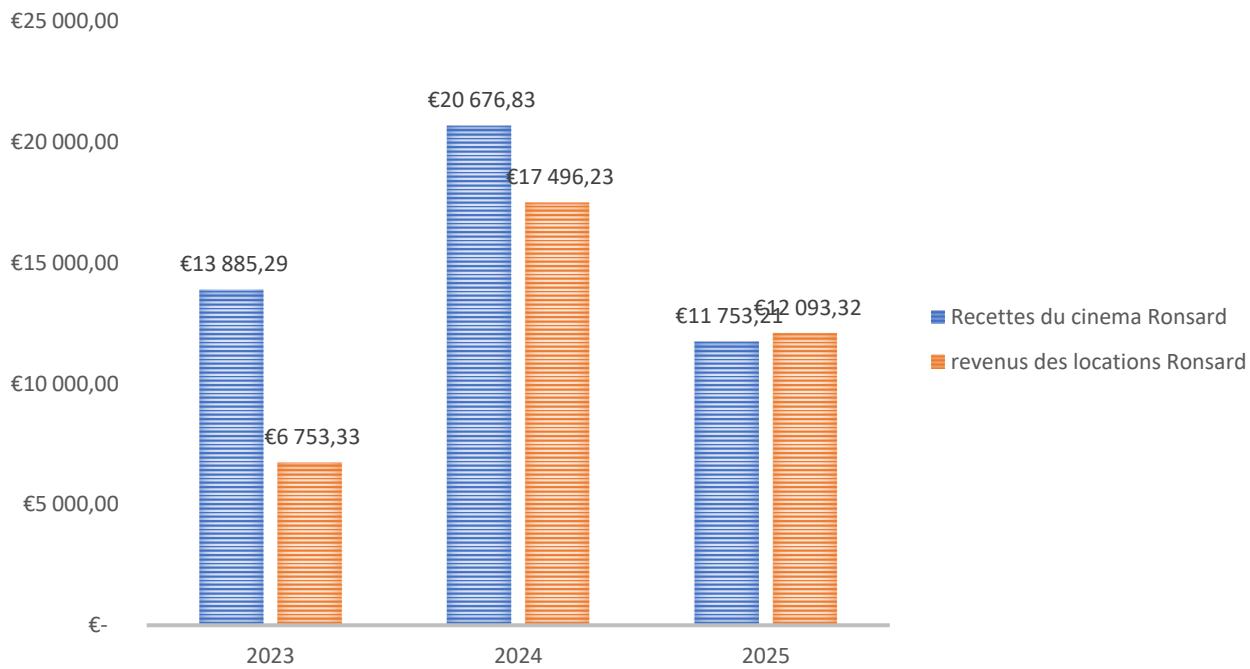
CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET RONSARD ENTRE 2023 ET 2025



Les dépenses de fonctionnement (011) ont augmenté en 2025 même si elles restent encore moins élevées qu'en 2023. Les dépenses d'électricité et de gaz expliquent cette augmentation avec un mois de janvier particulièrement froid et des tarifs d'électricité en hausse sur l'année 2025.

Les dépenses liées aux charges de personnel ont fortement diminué en raison du non-remplement de la coordinatrice Culture entre mai et septembre puis par le non-remplement de la régisseuse technique qui occupe désormais le poste de coordinatrice.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESPACE RONSARD ENTRE 2023 ET 2025



A ce stade, il est difficile d'évaluer les recettes liées à la fréquentation du cinéma et la location de salle. Les régies n'étant pas encore à jour. La tendance est à une diminution des recettes liées à une plus faible fréquentation du cinéma et moins de locations.

Prospectives 2026 :

Cinéma :

Un questionnaire de satisfaction a été proposé aux clients du cinéma afin de connaître leurs souhaits. Il en ressort une demande plus importante de séance et une révision de la programmation des projections.

La commission Culture et la commission de programmation devra réfléchir à proposer éventuellement plus de séances tout en rationalisant les dépenses de fonctionnement. Par exemple, réaliser plusieurs projections sur une même journée.

Location de salle :

Les tarifs n'ayant pas évolué pour 2026, la tendance est à la continuité avec des recettes qui devraient être stables.

Proposition d'investissements

Ronsard	Treuil scène ronsard	20 000,00 €
	Lumière LED micro folie et bureau	10 000,00 €
	Remplacement Centrale traitement d'air CTA)	150 000,00 €
	Toiture 2ème partie salle de spectacle	60 000,00 €
	Total Ronsard	240 000,00 €

e) Le budget annexe de l'eau

Préambule

- ✓ La compétence eau potable de la commune nouvelle est déléguée à l'entreprise Véolia par DSP (Délégation de Service Publique) depuis le 1/01/2022 pour une durée de 7 ans.
- ✓ La compétence eau potable de la commune nouvelle concerne 2 479 abonnés (habitations raccordées au réseau), 147 kilomètres de réseau d'adduction d'eau potable, une installation de production d'eau potable, un château d'eau, deux stations de surpression et environ 285 000 m³ d'eau potable produite par an.

Eléments rétrospectifs

- ✓ Aucun emprunt en cours sur le budget Eau.
- ✓ La recette liée à la redevance s'est élevée à 78 130€ (au 17/12).
- ✓ Travaux de rénovation de l'adduction d'eau potable avenue de la Libération ont débuté en décembre 2025.

Prospectives 2026

- ✓ La programmation des travaux se fera en fonction des projets d'aménagement arrêtés par la municipalité.
- ✓ Poursuite des travaux de rénovation de réseau d'eau potable en 2026 avenue de la Libération = 50 000€.
- ✓ Le contrôle et la vérification des poteaux incendies de la commune nouvelle devront être réalisés en 2026.
- ✓ Un marché public pour un schéma directeur eau potable devra être lancé en 2026 pour la commune nouvelle.

f) Le budget annexe de l'assainissement

Préambule

- ✓ La compétence assainissement s'exerce en régie directe sur la totalité de la commune nouvelle du Lude.
- ✓ Le Schéma directeur d'assainissement s'est terminé en décembre 2019. Il a permis de fixer les priorités dans les dix prochaines années, par une programmation pluriannuelle.
- ✓ En 2020 et 2021, des travaux de rénovation des lagunes de Dissé étaient programmés, la crise sanitaire Covid 19, a empêché la réalisation de ces travaux ; l'état ayant bloqué les épandages des boues des stations d'épuration sous certaines conditions. Cette interdiction a été levée en 2023. Un schéma directeur assainissement a été réalisé en 2025 sur le secteur de Dissé, le rapport final est attendu au cours du premier trimestre 2026, ce dernier précisera les travaux à réaliser dans les dix prochaines années.
- ✓ La compétence Assainissement de la commune nouvelle (hors SPANC : Service Public d'Assainissement Autonome) concerne 1810 abonnés (habitations raccordées au réseau), 65 kilomètres de réseau (dont unitaire, séparatif, eau pluviale), deux stations de traitement des Eaux usées, onze postes de relèvements, douze déversoirs d'orage et environ 200 000 m³ d'eau traitée par an.

Eléments prospectifs

- ✓ Remplacement du préleveur réfrigéré au niveau de l'entrée de la station d'épuration du Lude

- ✓ Pose d'un canal de comptage à la lagune de DISSE.
- ✓ Acquisition de compresseur pour la station d'épuration du LUDE.
- ✓ Réalisation de cinq bouches d'engouffrement siphonnées pour éviter les odeurs en période estivale.
- ✓ Remplacement des tampons boulevard Fisson, suite réfection de voirie par le département.
- ✓ Réalisation d'antenne de réseau pour futur aménagement route de Genneteil.
- ✓ Travaux de rénovation des réseaux d'assainissement, avenue de la Libération ont débuté en décembre 2025.
- ✓ Les prêts, à hauteur de 50% et les frais de fonctionnement (chapitre 011 et chapitre 12), à hauteur de 15% en lien des réseaux d'eau pluviales urbaines sont refacturés au budget principal.

Prospectives 2026

- ✓ Les dépenses de fonctionnement seront reconduites à la même hauteur que 2025.
- ✓ Poursuite des travaux de rénovation des réseaux assainissement avenue de la Libération (entre la rue de Bretagne et la sortie de Ville).
- ✓ Réalisation de bouche d'engouffrement siphonnée pour éviter les odeurs en période estivales = 15 000€
- ✓ Extension de réseau rue Kleber Vaudron (Secteur Dissé) pour raccordement immeuble = 15 000€
- ✓ Réfection du poste de relevages du « Château » = 20 000€
- ✓ Achat d'une débroussailleuse pour la station d'épuration = 1 000€

g) Les indicateurs d'épargne

	2021	2022	2023	2024
recettes de fonctionnement	4 852 242	5 582 334	5 483 934	5 720 581
dépenses de fonctionnement	4 679 554	4 952 247	5 258 908	5 034 958
épargne de gestion	172 688	630 087	225 026	685 623
intérêts des emprunts	64 424	55 269	72 437	81 106
épargne brute	108 264	574 819	152 589	604 517
taux d'épargne brute	2,23%	10,30%	2,78%	11,99%
capital des emprunts	387 872	390 246	389 540	301 070
épargne nette	215 184	239 842	-164 514	303 447

Le comparatif, ci-dessus, a été réalisé par un prestataire. Cette année, les calculs de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette ont été effectués à l'aide d'une maquette fournie par le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Il existe 3 indicateurs d'épargne :

L'épargne de gestion :

- Dépenses de fonctionnement courantes de gestion prises en compte : toutes les dépenses réelles à l'exception du montant des intérêts (Chapitre 66)

- Recettes de fonctionnement courantes de gestion prises en compte : les recettes réelles à l'exception des chapitres 76 et 77

L'épargne brute :

- Dépenses de fonctionnement prises en compte : toutes les dépenses réelles y compris les intérêts (Chapitre 66)
- Recettes de fonctionnement prises en compte : les recettes réelles : CH 70-73-74-75-76-77 à l'exception des comptes 775-776-777 et 739

L'épargne nette : = épargne brute - le capital des emprunts de l'année (chapitre 16)

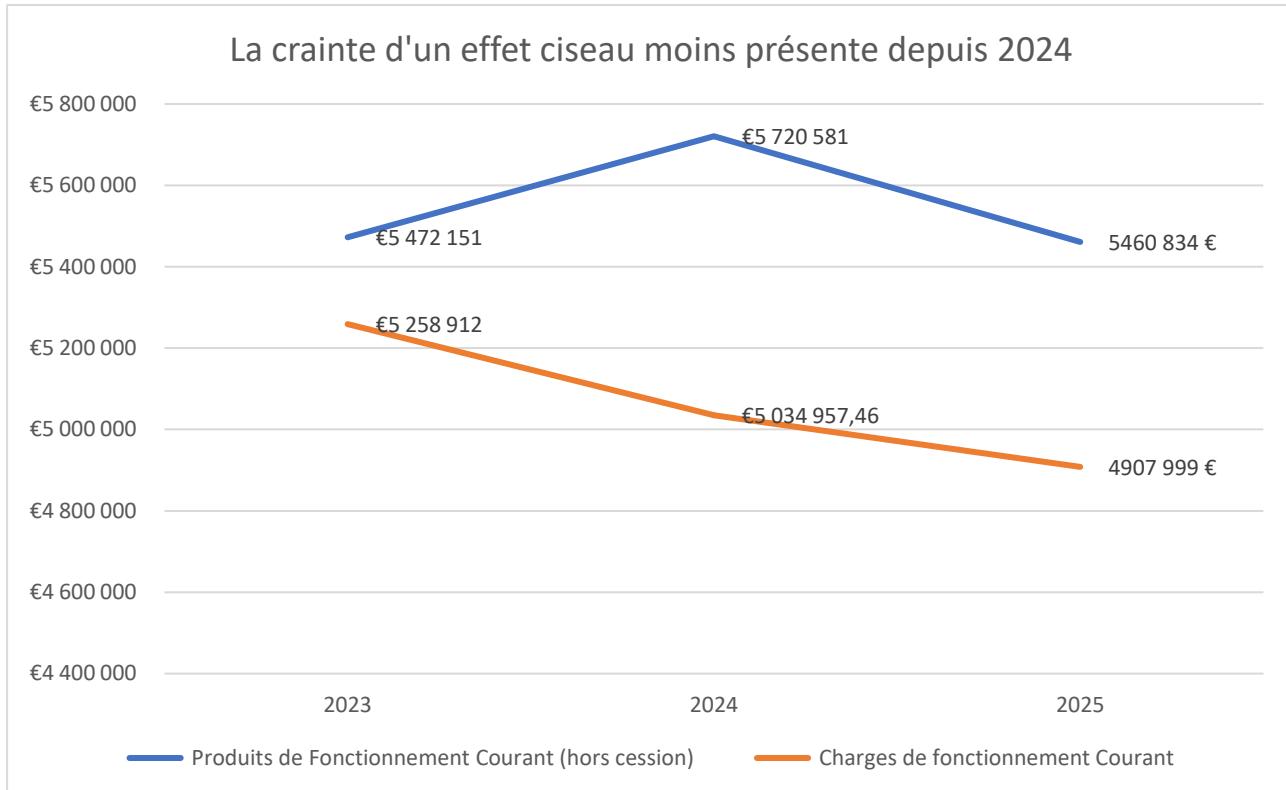
Au 17/12/2025 :

Recettes courantes de gestion	5 460 833,71
Dépenses courantes de gestion	4 907 999,05
Epargne de gestion	552 834,66

Recettes réelles de fonctionnement	5 457 685,00
Dépenses réelles de fonctionnement	4 978 421,45
Epargne brute	479 263,55
Capital des emprunts	210 375,68
Epargne nette	268 887,87

5. Les orientations 2026

Au regard de l'exécution des deux précédents exercices (2024-2025), la ville a rétabli ses ratios d'épargne et a retrouvé des marges de manœuvre. Cette situation est le résultat d'effort de gestion important pour assurer cette trajectoire financière.



Cependant les marges de manœuvre restent faibles. Il n'y a pas de dynamique de ressources par les dotations et les années à venir permettront au mieux de les stabiliser.

Parallèlement à cela, la ville propose un niveau de services publics supérieur à des communes comparables à la strate avec une rigidité des charges de gestion qui limitent les capacités d'effort même si la réorganisation des services a participé à la diminution de la masse salariale.

Les efforts sur les charges de fonctionnement doivent se poursuivre même si les marges de manœuvres sont de moins en moins importantes. Une baisse des coûts de l'énergie est envisageable en lien avec le marché conclu avec la communauté de communes pour la période 2026-2028 combinée avec un tarif de l'électricité préférentiel en lien avec la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective.

La ville maintiendra ses efforts sur les charges de gestion pour l'année 2026 avec stabilisation de la masse salariale par rapport au budget prévisionnel 2025. C'est un effort important, car dans le même temps, il faut absorber le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) lié au statut des agents de la fonction publique territoriale et prendre en compte la hausse de la CNRACL (47 164€) et la prise en charge de nouveau d'un service de santé au travail (environ 10 000€) ainsi que la participation de l'employeur qui s'élèvera à 15 € mensuel par agent. Le coût annuel de cette mesure sera de 4 500€.

Les produits de fonctionnement du chapitre 70 seront proposés au même niveau que le réalisé 2025 afin de rester sur une prévision prudentielle de nos recettes.

Le produit fiscal évoluera du niveau de la revalorisation des bases fiscale pour 2026 de 0.8 %.

Il ne sera pas proposé d'augmentation des taux de fiscalité pour 2026.

Les DMTO seront proposés au même niveau que le réalisé 2025. Nous pouvons tout de même espérer une légère augmentation puisque le marché des ventes de biens semble reprendre au niveau national.

Concernant le chapitre 74 avec principalement les dotations, il sera proposé de retenir une baisse de la dotation forfaitaire de 5 % afin d'anticiper le mécanisme d'écrêtement des conséquences de la loi de finances

2025. La DSR sera diminuée de manière prudentielle en lien avec la proposition dans le PLF 2026 de supprimer la majoration de 30% pour les communes déclarées France ruralité revitalisation (FRR)

Le chapitre 75 sera proposé au niveau du montant des revenus immobiliers de l'année 2025 afin de rester sur une prévision prudentielle de nos recettes.

La section des produits de fonctionnement se situera à un niveau de 5,5 M€ hors reprise du résultat de l'exercice 2025.

Les charges de fonctionnement avec le chapitre 011 des charges générales évoluera de 1,5 % par rapport au réalisé 2025 afin d'anticiper l'inflation.

Le chapitre 012 sera budgétisé au même montant que le budget prévu en 2025.

Le chapitre 65 sera présenté au niveau du réalisé 2025 ajusté du montant des subventions versées au secteur associatif.

Les charges financières du chapitre 66 correspondant aux intérêts de la dette seront à un niveau inférieur à 70000€

Les provisions pour un montant de 15 000 €.

La section de dépenses de fonctionnement se situera à un niveau de 5,3 M€ hors dotation aux amortissements et virement à la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, en recette, il sera proposé un montant de 70 000 € du FCTVA.

Les produits des cessions seront proposés au montant de 1 076 956€ correspondant aux cessions suivantes :

Vente de deux parcelles rue du bourg nouveau : 10 200€

Vente d'une parcelle rue des bichousières : 8 800€

Vente 16 bis avenue de saumur : 8 000€

Vente d'une parcelle avenue de la libération : 6 300€

Vente bâtiment et parcelle ZI des tourelles pour 153 656€

Vente parcelles friche industrielle pour 890 000€

Il ne sera pas proposé d'emprunt pour l'exercice 2026.

En termes de dépenses d'investissement, le remboursement du capital de la dette sera à un niveau égal à 2025 avec 213 000€.

Les dépenses d'investissements seront prioritairement orientées vers les projets subventionnables. Un tableau récapitulatif sera présenté à l'occasion du vote du budget.

Au regard de cette structure budgétaire et de cette année d'élection municipale, nous pourrions envisager un niveau de dépenses d'investissement d'environ 500 000 € sur nos ressources propres et donc en auto-financement puisque nous ne ferons pas appel à de l'emprunt. Ce budget d'investissement pourra être ré-évalué après les élections municipales via l'adoption d'un budget supplémentaire.

Il est demandé au conseil municipal de débattre sur ces orientations budgétaires pour l'exercice 2026.